

ARCHIVES  
DÉPARTEMENTALES  
DES CÔTES D'ARMOR

# Projet Scientifique Culturel et Éducatif

2025-2028

Ce document a été écrit en appliquant au maximum les règles de l'écriture inclusive, à l'exception des fiches objectifs les plus denses, dans un souci de gain de place.

Rédacteur	Gwladys LONGEARD, directrice des Archives départementales
Date	13 mai 2026
Version du document	Version finale
Légende de couverture	H 367 (fonds d'archives de l'abbaye de Saint-Aubin-des-Bois)

# SOMMAIRE

## Avant-propos

Le Président du Conseil départemental  
Le Préfet des Côtes-d'Armor

## Introduction

Présentation des Archives départementales  
Un PSCE : pourquoi, pour qui, comment et quand ?  
Les ambitions des Archives des Côtes-d'Armor  
La structuration du plan d'action

## Plan d'action

Axe 1. Une gestion responsable des collections  
Axe 2. Une ingénierie au service des administrations et des collectivités  
Axe 3. Un accès facilité à l'information et au patrimoine  
Axe 4. Une large ouverture vers les publics et les territoires

## Des fils rouges

L'histoire personnelle  
L'histoire du patrimoine architectural, mobilier et paysager  
L'histoire des femmes  
Langues et cultures de Bretagne  
L'agriculture, la pêche et l'alimentation  
La connaissance des lieux

# AVANT-PROPOS

## **Le Président du Conseil départemental des Côtes-d'Armor**

***Les Archives départementales : un pilier pour la culture et la démocratie dans les Côtes d'Armor.***

*Les archives départementales des Côtes d'Armor sont un lieu vivant, au cœur de notre ambition culturelle et démocratique pour le territoire. Chaque jour, elles accomplissent leurs missions essentielles de conseil, collecte, préservation et transmission de notre mémoire collective. Dotées depuis 2024 d'un bâtiment rénové et agrandi, elles rendent accessibles des milliers de documents qui racontent l'histoire des Côtes d'Armor, de ses habitants et habitantes, de ses institutions et de ses transformations.*

*Au-delà d'une compétence obligatoire confiée au Conseil départemental, les Archives départementales sont un véritable lieu culturel et éducatif ouvert à tous et toutes. Chaque année, plus de 2 500 élèves y sont accueillis. Expositions, conférences, ateliers, visites permettent au public de découvrir les documents gardés en ces lieux.*

*Le Département accorde une grande place à ses archives. A l'heure de la désinformation et de l'instrumentalisation de l'histoire, leur rôle est plus que précieux pour la société. Elles garantissent l'accès à l'information, nourrissent la connaissance historique et éclairent le présent comme l'avenir. Pour cela, elles se doivent de favoriser l'accès de toutes et tous aux savoirs et à la culture, sans aucune distinction.*

*Parce qu'elles évoluent sans cesse pour adapter leurs activités aux enjeux du territoire, elles se dotent d'un projet scientifique, culturel et éducatif pour guider leurs actions dans les années à venir. Je tiens à saluer le travail collectif mené par l'équipe de 29 personnes qui fait vivre ce lieu au quotidien. Ce document en est le résultat.*

*Bonne lecture.*

## **Le Préfet des Côtes-d'Armor**

*Les Archives départementales sont le lieu de recueil de notre histoire locale commune. Elles ont une forte responsabilité en matière de conservation et de transmission des témoignages de notre passé. Bien que placées sous l'autorité du Conseil départemental par les lois de décentralisation, la mission des archives reste éminemment régaliennne. C'est ce qui explique la place originale des archives dans notre paysage institutionnel. En effet, deux fonctionnaires du ministère de la Culture, fonctionnaires d'État, sont affectés aux archives départementales pour assurer un « contrôle scientifique et technique ».*

*Au-delà de la conservation, les archives jouent aussi un rôle de conseil aux administrations. Je*

*salue le travail réalisé au quotidien, pour accompagner les collectivités et délivrer des conseils aux producteurs d'archives publiques, pour ainsi garantir la préservation des documents présentant un intérêt historique. La vigilance et l'appui des agents contribuent à l'efficacité de cette mission essentielle.*

*Les inspections menées dans les communes, pour sensibiliser les élus à leur responsabilité en la matière et développer une stratégie de conservation, sont primordiales. À ce titre, la fin de la mandature 2020-2026 a été une période particulière, auprès des équipes municipales sortantes, pour assurer la conservation des documents produits.*



# INTRODUCTION

## 1. Présentation des Archives départementales

---

### Que sont les Archives départementales ?

Créées en 1796, les Archives départementales des Côtes-d'Armor sont **un service et une compétence obligatoire du Département** depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1986, en application des lois de décentralisation. Au sein des services du Département, elles sont rattachées à la Direction générale adjointe de la jeunesse et de la citoyenneté et plus directement à la Direction de la culture et du patrimoine culturel.

Elles continuent toutefois à exercer des missions de contrôle scientifique et technique au titre de l'État, par délégation du Préfet.

### Pourquoi des Archives départementales ?

Nées de la Révolution française pour rassembler en un seul lieu les titres et papiers confisqués de l'Ancien Régime puis les archives produites par les administrations du département, elles **permettent aux citoyens et citoyennes de faire valoir leurs droits**. En effet, les archives ont toujours été constituées et conservées pour justifier des droits de propriété, d'usage, d'identité, etc.

Parallèlement, la conservation des archives s'organise également dans **l'intérêt de l'histoire et de la mémoire du territoire et de ses habitants**. Aujourd'hui encore, les Archives départementales ont pour mission de constituer le patrimoine costarmoricaïn pour le mettre à disposition de tout citoyen et pour le transmettre aux générations futures. L'enrichissement des archives publiques, qui représentent la majorité écrasante des fonds collectés (90 %, le reste étant constitué d'archives privées) relève d'une obligation réglementaire.

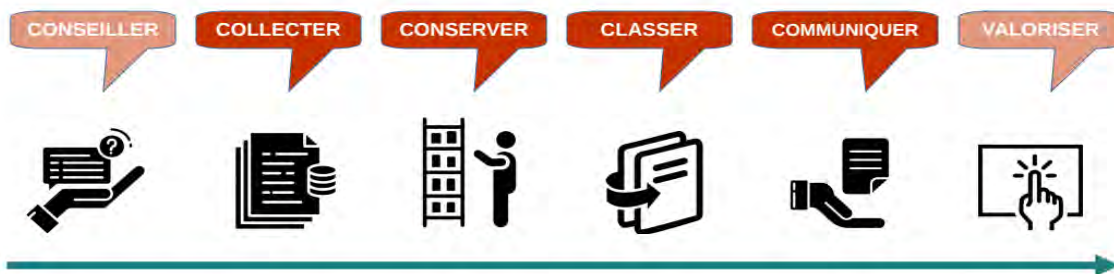
Ainsi, les Archives départementales sont à la fois une « maison de l'Histoire » et un lieu d'accès à l'information, qui contribue à la transparence administrative attendue dans un fonctionnement démocratique.

### Quelles sont les missions des Archives départementales ?

*Contrôler et conseiller* les administrations et collectivités dans la gestion de leur production documentaire, *collecter* les documents présentant un intérêt historique ou juridique, *conserver* les collections dans la durée, *classer* et inventorier les fonds d'archives, *communiquer* les originaux ou leur version numérisée à celles et ceux qui s'y intéressent et enfin *valoriser* ce patrimoine auprès d'un large public, telles sont les **principales missions des Archives départementales** des Côtes-d'Armor, à la fois scientifiques, culturelles, administratives et patrimoniales.

- ◆ **Conseil en archivage et contrôle des archives publiques** produites dans le département (services de l'État, collectivités territoriales, établissements publics, officiers ministériels, associations exerçant une mission de service public).
- ◆ **Collecte des archives définitives** devant constituer sur le long terme le patrimoine archivistique des Côtes- d'Armor (y compris des archives d'origine privée présentant un intérêt historique).
- ◆ **Classement et inventaire** des documents d'intérêt historique, publication des instruments de recherche correspondants, catalogage des ouvrages et périodiques de la bibliothèque historique et administrative.
- ◆ **Conservation des fonds et collections**, restauration, expertise en matière de conservation et de restauration d'archives publiques, notamment auprès des communes.
- ◆ **Communication des documents d'archives** originaux en salle de lecture (selon les délais de communicabilité en vigueur) et des archives numérisées sur internet, aide à la recherche.
- ◆ **Valorisation du patrimoine et de l'histoire** du département et de ses habitants (conférences, expositions, publications, accueil du public scolaire, visites guidées, propositions artistiques...).

### Schéma de la chaîne archivistique



### Que trouve-t-on aux Archives départementales ?

Plus de 23 kilomètres linéaires de documents sur parchemin et sur papier, remontant au 11<sup>e</sup> siècle, sont conservés, sans compter les plaques de verre, diapositives, calques, films et autres supports.

D'année en année, ce **patrimoine diversifié et vivant** s'enrichit au fil de la collecte de nouveaux documents sur support physique - le papier est loin d'avoir disparu ! - mais aussi de données électroniques.

Il faut y ajouter une bibliothèque de près de 20 000 ouvrages et périodiques consacrés à l'histoire et notamment à l'histoire locale, à la connaissance de l'administration qui produit des archives.



## Comment se situent les Archives départementales dans le réseau des archives en France ?

Rattaché au ministère de la Culture, le **Service interministériel des Archives de France (SIAF)** coordonne et évalue l'action de près de 800 services publics d'archives sur toute la chaîne archivistique (de la collecte à la mise en valeur des archives). Il exerce une tutelle scientifique et technique sur tous les services d'archives en France, auxquels il apporte son expertise, et garantit l'homogénéité de la pratique archivistique à l'échelle nationale. Chaque année, les Archives départementales doivent rendre compte de leur activité au SIAF, dans un rapport annuel d'activité, qui est diffusé en open data<sup>1</sup>.

### Le patrimoine mobilier

Depuis 2018, la mission de **Conservation des antiquités et objets d'art (CAOA)** est rattachée aux Archives départementales. La Conservatrice procède au récolement et à la protection juridique des objets mobiliers conservés dans le Département. A ce jour, plus de 5000 objets mobiliers sont classés ou inscrits au titre des Monuments historiques, ce qui place le département des Côtes-d'Armor au 9<sup>e</sup> rang national. Ce **patrimoine mobilier** est constitué d'objets conservés en grande majorité dans les chapelles et églises (tableaux, sculptures, statues, retables, cloches, bannières, vêtements liturgiques...), appartenant le plus souvent aux communes. Certains objets sont la propriété de particuliers ou d'associations.

La Conservatrice accompagne les propriétaires en leur donnant des conseils pour préserver et restaurer ces objets conservés in situ. Elle instruit également les demandes de subvention, dans le cadre d'une enveloppe d'aide à la restauration.



---

<sup>1</sup> Les données d'activité des services d'archives en France sont consultable sur France Archives : <https://francearchives.gouv.fr/fr/section/270082837>

# LES ARCHIVES DES CÔTES D'ARMOR

## FICHE D'IDENTITÉ



### Bâtiment

- Bâtiment situé à Saint-Brieuc (quartier de Robien) construit en 1988, réhabilité et agrandi en 2024.
- Surface : 8 676 m<sup>2</sup>, dont 5 237 m<sup>2</sup> de magasins de conservation.
- Capacité de stockage d'environ 34 kilomètres linéaires de rayonnages.

### Personnel

- 29 agents (femmes / hommes), dont 2 personnels scientifiques relevant du ministère de la Culture
- Métiers : archivistes, magasiniers, restauratrice, photographe, secrétaire, personnes en charge de classement, de conditionnement, de numérisation, d'accueil, de maintenance, de recherches, médiatrice pédagogique et culturelle...
- Une organisation en 3 services (ressources et conservation ; fonds et collections ; publics et territoires) et des chargées de mission (numérique et numérisation ; normalisation et diffusion des instruments de recherche ; objets mobiliers).

### Collecte, conservation et classement

- 23 kilomètres linéaires et 1000 gigaoctets d'archives nativement numériques.
- 10 siècles d'histoire conservée (de 1083 à nos jours).
- Accroissement de 700 mètres linéaires et 87 Go de données en 2025.
- 1 système d'archivage électronique depuis 2021.
- Des chantiers quotidiens de dépoussiérage, conditionnement, récolement, classement, inventaire.

### Accueil du public

- une salle de lecture ouverte 36 heures par semaine.
- 1 900 séances de consultation en salle de lecture chaque année.
- plus de 13 000 documents délivrés pour consultation en salle de lecture.
- 2 500 élèves accueillis chaque année par le service éducatif.
- environ 4 000 personnes accueillies dans le cadre de visites exceptionnelles, d'expositions, d'ateliers pour les adultes ou pour les scolaires.

### Le public sur internet

- un site internet offrant de nombreuses ressources pour la connaissance de l'histoire du département.
- un moteur de recherche puissant interrogeant la diversité des instruments de recherche.
- plus d'1 million de visites annuelles sur le site <https://archives.cotesdarmor.fr>.
- 6,9 millions de pages d'archives numérisées accessibles en ligne (début de la politique de numérisation et de mise en ligne en 2005).

## 2. Un projet scientifique, culturel et éducatif : pourquoi, pour qui, comment et quand ?

---

### Pourquoi élaborer un PSCE ?

**Les missions des services publics d'archives sont fixées par le Code du patrimoine.**

Les Archives départementales des Côtes-d'Armor sont un **service du Conseil départemental chargé d'assurer la collecte, la conservation, l'évaluation, le classement, la description, la communication, la mise en valeur et la diffusion des archives** à l'échelle du territoire (Code du patrimoine, art. L212-6 et R212-4-1).

La loi confie une **mission essentielle obligatoire aux conseils départementaux pour la constitution et la protection des fonds d'archives publiques** : ils sont en effet « tenus de recevoir et de gérer les archives » définitives produites par « les services déconcentrés de l'État ayant leur siège dans le département », « les autres archives publiques constituées dans leur ressort ainsi que des archives que les communes sont tenues ou décident de déposer aux archives départementales » (Code du patrimoine, art. L212-8).

**Il n'en reste pas moins utile de fixer des orientations et des priorités d'actions**, dans le cadre des missions traditionnelles et réglementaires, en tenant compte d'une part du projet de mandat de la majorité départementale, et d'autre part de la Stratégie interministérielle des Archives 2025-2029.

Présentées dans la « Feuille de route culture et patrimoine », **les priorités de la mandature départementale** s'articulent autour de quatre axes stratégiques et se fondent sur 3 principes permanents :

1. Promouvoir et renforcer l'accessibilité de toutes et de tous partout sur le territoire costarmoricain, avec une attention particulière aux publics éloignés
2. Affirmer la nécessité de la coopération territoriale,
3. Permettre une diversité des propositions culturelles
4. Favoriser la préservation, la connaissance et la transmission du patrimoine et du patrimoine matériel et immatériel costarmoricain

Les principes permanents sont :

1. Accompagner la transition écologique des acteurs de la culture, préserver les espaces naturels et renforcer les liens entre nature et culture.
2. Permettre une égalité réelle entre Femmes et Hommes et lutter contre les violences sexistes et sexuelles.
3. Permettre une participation réelle des habitantes et des habitants en affirmant la nécessité de la prise en compte des droits culturels.

Quant à la **stratégie interministérielle des archives**<sup>2</sup>, elle pose les priorités suivantes : mettre les archives au service des usagers, constituer le patrimoine numérique de la Nation et mobiliser et préserver pour l'avenir.

Aux Archives départementales des Côtes-d'Armor, le **précédent projet d'établissement** avait été élaboré pour les années **2018-2021**, à l'occasion d'un changement de l'équipe de direction et

---

<sup>2</sup> La stratégie interministérielle des Archives est consultable à l'adresse suivante : <https://francearchives.gouv.fr/fr/actualite/949149933>

à l'aube de projets structurants, le premier étant l'extension-réhabilitation du bâtiment. Sa durée de vie a été prolongée jusqu'en 2023, année de livraison des nouveaux espaces publics du bâtiment.

Ce projet, qui mettait l'accent sur la nécessité de consolider les fondations, s'est traduit notamment par les mises en œuvre suivantes :

- fédération d'une équipe largement renouvelée autour de projets et de pratiques professionnelles communes, dans le cadre d'une nouvelle organisation ;
- meilleure connaissance des collections (récolement, états des fonds, états des inventaires) ;
- refonte du site internet, d'autant plus nécessaire que la perte sèche du site début 2019 (à l'exclusion de la salle virtuelle heureusement) a obligé à remonter un nouveau site dans l'urgence ;
- vaste chantier de rétro-conversion des instruments de recherche à des fins de publication sur le nouveau moteur de recherche (projet Camarade : Côtes-d'Armor Modernisation de l'accès aux ressources des archives départementales) ;
- acquisition d'un système d'archivage électronique et lancement de la collecte numérique ;
- déploiement du pré-archivage des services du Département ;
- et bien sûr conception de nouveaux espaces adaptés aux besoins, suivi du chantier d'extension-restructuration du bâtiment, protection des collections pendant les travaux.

Autant d'actions qui ont été au cœur de l'activité du service pendant 6 ans. Certains projets sont achevés, d'autres ont été amorcés et se poursuivent.

Les **nouveaux espaces du bâtiment** invitent désormais à élargir à nouveau le spectre des activités : l'extension des magasins de conservation et l'aménagement de nouveaux espaces de traitement des archives se prêtent à une reprise de la **collecte** et à de meilleures conditions de **traitement** et de **conservation** des collections ; la salle de conférence, la salle d'exposition, la salle du service éducatif et la salle de lecture sont ouvertes à tous les usagers curieux de découvrir **l'histoire** des habitants et habitantes de notre département et prêts à embarquer dans un voyage dans le temps.

En 2024, les Archives départementales des Côtes-d'Armor se sont donc attachées à définir une **stratégie pluriannuelle de développement**, en identifiant des objectifs, établissant des priorités, planifiant leur activité.



## A qui est destiné ce PSCE ?

Outil de management du service, le PSCE fixe les objectifs du service et des archivistes sur la durée du mandat des élus départementaux ; il sert à prioriser les actions à mener et à renforcer leur sens.

C'est aussi un outil de gouvernance utile aux élus et élues et à l'administration de la collectivité qui peuvent ainsi mieux évaluer et appréhender les missions et actions de ce service dont les missions générales s'inscrivent dans un temps très long.

Enfin, c'est un outil de cadrage et de transparence qui permet d'expliquer aux citoyens et citoyennes les priorités et orientations du service.

## Comment ce PSCE a-t-il été élaboré ?

Le principe d'élaboration du projet de service a été la **co-construction en interne**.

Entre la fin d'année 2023 et octobre 2024, l'équipe des Archives départementales a pris le recul nécessaire pour partager des ressources, dresser un état des lieux, questionner les pratiques, saluer les réussites, pointer les difficultés, identifier les besoins prioritaires, les envies, les sujets importants, les points de vigilance.

**Dans un premier temps, il s'est agi de fixer le cadre :**

- la politique culturelle départementale, qui voit dans la culture un outil de cohésion sociale et de vivre ensemble, un outil d'épanouissement individuel et un outil d'attractivité du territoire ;
- la stratégie définie par le Service interministériel des archives de France.

**Dans un second temps, l'ensemble du personnel a travaillé en groupes dans des ateliers de réflexion thématiques :**

- Les premiers ateliers ont permis de partager des éléments de diagnostic et de décortiquer le fonctionnement du service.
- Les points forts sur lesquels le service peut s'appuyer sont : des habitudes de travail en transversalité interne ; une attention aux enjeux d'accessibilité et d'écoute des usagers – la qualité de l'accueil est très souvent saluée par les usagers – ; le goût pour le partage et la transmission, en interne comme avec les usagers et partenaires ; l'effort de formation continue de nombreux agents et agentes.
- Les ateliers suivants ont fait émerger un bouillonnement d'idées, qu'il a fallu ensuite analyser et regrouper, passer au tamis de la faisabilité pour retenir les propositions d'actions qui pouvaient donner corps à un projet qu'on souhaite cohérent et ambitieux mais aussi réaliste et soutenable à moyens constants.

**Dans un troisième temps, l'étape de formalisation des objectifs regroupés en 4 axes a été l'occasion de consolider la réflexion, de phaser les objectifs dans le temps et de définir des indicateurs qui faciliteront l'évaluation. Ce travail a été mené par l'équipe de direction.**

À défaut d'associer les usagers et les partenaires à l'exercice de la co-construction – à un moment où la réouverture au public et la reprise de la collecte ont beaucoup mobilisé les équipes –, le personnel des Archives a systématiquement intégré dans les réflexions les inspirations provenant d'échanges extérieurs et les retours d'expérience du réseau des services publics d'archives ces dernières années.

Ce projet s'appuie sur les savoir-faire et les compétences d'un service et d'une équipe pleinement investis, sur un collectif qui a à cœur de répondre aux attentes des usagers et de transmettre le riche patrimoine dont il a la garde.

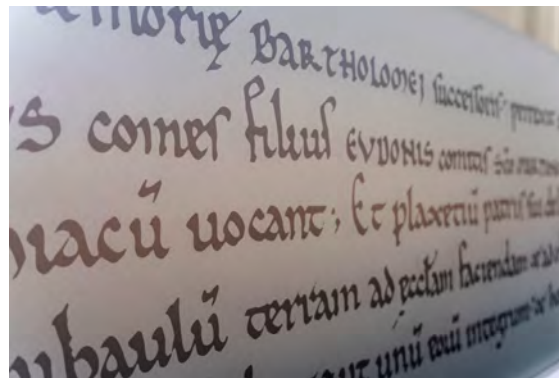
Enfin, le projet détaillé a été présenté à l'automne 2024 au vice-président à la culture et aux cultures de Bretagne, au directeur de la culture et du patrimoine culturel et à la directrice générale adjointe à la jeunesse et à la citoyenneté. La finalisation a été suspendue en raison d'un sous-effectif conjoncturel aux Archives départementales en 2025 mais la présentation à l'assemblée plénière est programmée au 1<sup>er</sup> semestre 2026.

### Quelle période de mise en œuvre ?

Ce PSCE a été construit pour guider l'activité des Archives départementales jusqu'à la fin de la mandature en cours, **de 2025 à 2028**.

Un suivi trimestriel est assuré par l'équipe de direction des Archives et chaque année, il donne lieu à une déclinaison annuelle au sein de chaque service, pour garantir son appropriation et sa mise en œuvre.

Il fera l'objet d'une évaluation à mi-chemin en 2027.



### 3. Les ambitions des Archives des Côtes-d'Armor

---

Les missions obligatoires, clairement énoncées par le code du patrimoine, constituent le socle de l'action des Archives des Côtes-d'Armor. S'y ajoutent les enjeux contemporains liés aux transitions numérique et écologique ainsi que les orientations politiques du Conseil départemental.

#### La collecte des archives, la responsabilité première du Département en matière d'archives

La collecte est la mission indispensable d'un service d'archives, d'où découle le reste de la chaîne archivistique. Loin de l'image d'un patrimoine figé, un service départemental d'archives doit consacrer une part importante de son activité à l'enrichissement des fonds et collections.

- Sans collecte d'archives, pas de constitution du patrimoine archivistique et donc pas de possibilité d'écrire l'histoire. Or une société sans archives serait réduite à voir se juxtaposer voire se confronter les mémoires, sans pouvoir s'appuyer sur des preuves.
- Sans collecte d'archives, pas de possibilité pour les individus de comprendre leur histoire, alors que le récit familial, quand il est transmis, contient souvent des trous. Or l'absence d'archives retraçant l'histoire personnelle ou familiale pénalise surtout les personnes ayant eu un parcours fragmenté ou douloureux.
- Sans collecte d'archives, pas de possibilité pour les citoyens et citoyennes d'évaluer l'action publique. Or la vie démocratique et la confiance dans l'action publique nécessitent une transparence qui passe par la mise à disposition des informations.

Mais que collecter ? Il est matériellement impossible pour le personnel des Archives d'aller sensibiliser tous les producteurs d'archives et d'obtenir une collecte dans tous les secteurs de l'activité humaine. A ce jour, 1240 organismes producteurs d'archives publiques ont été identifiés dans le département. Or, certains domaines d'activité sont trop peu représentés dans les archives conservées à ce jour. Autrement dit, la collecte accuse un retard certain. **Les Archives départementales veulent donc rapidement se doter d'une politique de collecte.** Il s'agit d'un document cadre définissant des priorités d'enrichissement des fonds. Il convient en effet de ne pas passer à côté d'archives ayant un fort intérêt patrimonial (historique, scientifique, culturel, social, sociétal, mémoriel, juridique) et de mieux répondre aux attentes des usagers.

Des instructions nationales de tri et de conservation précisent quelles sont les archives publiques à collecter obligatoirement dans chaque département. Et les producteurs d'archives publiques sont tenus de proposer ces documents aux Archives départementales pour une conservation définitive.

Cependant, il est souhaitable également de garder une trace des particularités d'un territoire en identifiant des thématiques ou des producteurs particuliers. Les services publics d'archives sont donc invités à tenir compte de l'état des fonds conservés pour définir des priorités de collecte, en fonction des lacunes éventuelles ou de spécialisations particulières. Un service départemental d'archives ne collecte pas des documents prestigieux mais les archives qui permettent de comprendre une époque, une société, des modes de vie.

Cela vaut aussi pour les archives privées, émanant de particuliers, d'associations, d'entreprises, etc. Cette collecte d'archives privées n'est pas réglementaire mais volontariste. De ce fait, elle est souvent le fruit d'une démarche pro-active des services d'archives, et d'effets d'opportunités.

Pour toutes ces raisons, le service départemental des Archives des Côtes-d'Armor a commencé à définir des priorités et à écrire sa politique de collecte. Elle sera portée à la connaissance du public mais aussi des producteurs d'archives : l'affichage et l'explicitation des choix de collecte contribuent à la transparence du service public.

## Les Archives départementales, au service de tout un territoire et de sa population

Les Archives départementales ne sont pas un établissement fonctionnant en vase clos sur son site briochin. Elles œuvrent au service du territoire départemental, de ses habitantes et habitants, de ses collectivités territoriales, de ses acteurs associatifs.

Elles mettent leurs compétences au service de ces acteurs, tant pour les aider à connaître et valoriser leur histoire que pour les accompagner dans une saine gestion de leurs archives papier, et désormais pour faciliter le passage à l'échelle de l'archivage numérique. Ce faisant, elles concourent aux enjeux d'équilibre territorial et de cohésion.

Les Archives départementales proposent une ingénierie départementale aux services publics et aux collectivités, en fournissant des conseils et une assistance en matière de gestion des archives courantes, intermédiaires et définitives (aménagement de locaux, conditionnement des archives, règles de gestion des dossiers papier et des données numériques, préparation des dépôts ou des versements aux Archives départementales...).

Tout en s'adressant à l'ensemble des citoyennes et citoyens, les Archives départementales portent une attention particulière aux personnes qui ne viennent pas spontanément aux Archives, aux personnes les plus éloignées, les plus vulnérables. Cette préoccupation se traduit par la volonté de rendre la communication plus accessible et elle a donné naissance à un fil rouge qui est l'histoire personnelle : il s'agit de faciliter les recherches portant sur l'histoire récente.

Les usagers des Archives départementales ne vivent pas forcément dans le département des Côtes-d'Armor : beaucoup ont des racines costarmoricaïnes ou un attachement au territoire, d'autres intègrent les Côtes-d'Armor dans un objet d'étude plus large.

Les Archives départementales ne sont pas uniquement un conservatoire du passé, elles sont ancrées dans notre société contemporaine : ainsi, il ne faut plus y voir seulement un lieu de connaissance, de recherche, de rigueur, mais « un lieu démocratique pour la transmission des savoirs, dans un environnement bienveillant », « un espace de débat, d'interpellation, d'expérimentation »<sup>3</sup>. En assumant un rôle de réflexion critique sur les enjeux contemporaines, elles « peuvent offrir un espace de mise en perspective, une chance de redonner du sens dans un monde saturé d'informations et de contradictions ». Elles ouvrent « des portes sur des réalités multiples, permettant à chacun d'élargir sa compréhension du monde ». Au-delà des objectifs de conservation et d'éducation, elles ont de plus en plus un rôle social, en favorisant l'accès à la culture et la participation, l'inclusion sociale, l'accessibilité.

---

3 Nombre de réflexions développées par Aurélie Clemente-Ruiz, directrice du Musée de l'Homme à Paris, dans son livre *Pour un musée engagé. Transmettre, interroger, inspirer*, paru aux Éditions de l'Aube et Fondation Jean Jaurès en 2025 font écho aux ambitions des Archives départementales des Côtes-d'Armor et à leur conception d'un service patrimonial.

## Les enjeux liés aux transitions écologique et numérique

### **La transition écologique et les archives**

Comme tout acteur public, les Archives départementales œuvrent à limiter l'impact de leur activité sur l'environnement. Si la conservation des collections nécessite un climat contrôlé et stable dans les magasins, en ayant recours à des équipements consommateurs d'énergie, il est toutefois possible de s'attacher à **réduire l'impact carbone du bâtiment**.

Le **réemploi** et la limitation des consommables sont devenus des préoccupations du quotidien. Il reste toutefois une difficulté à concilier les objectifs écologiques avec les impératifs de conservation et restauration, qui utilisent des produits et matériaux spécifiques encore en contradiction avec le recyclage.

La transition écologique passe aussi par le « **numérique responsable** ». Les services à distance se sont multipliés et sont de plus en plus plébiscités. Cependant, parce qu'elles conservent un volume très important de données nativement numériques et d'archives numérisées, les Archives départementales ont conscience de leur responsabilité liée à l'impact environnemental du numérique. Il convient de border la production numérique, de mettre fin à la course en avant à laquelle concourent la diffusion d'informations et surtout la mise à disposition de fichiers lourds sur internet.

Les Archives départementales sont convaincues que la **sobriété** n'empêche ni l'efficacité, ni l'ambition, au contraire, et facilite même le quotidien et l'archivage. Elles veulent contribuer à retrouver les vertus de la lenteur, de la qualité de préférence à la quantité, de la « robustesse », pour reprendre le concept d'Olivier Hamant, gage d'une bonne transmission.

### **La transition numérique et les archives**

Le numérique irrigue toutes les actions des institutions publiques. Mais les services d'archives ont un rôle particulier et majeur à jouer en matière de préservation du patrimoine numérique. Ils ont la spécificité d'être le réceptacle de la production numérique des autres et de penser le numérique dans la longue durée.

Or notre société ne s'est pas suffisamment penchée sur le sort de la production numérique exponentielle. Il y a donc urgence à **accélérer l'archivage numérique**, au risque de perdre des données. Mais l'archivage numérique requiert des compétences et du temps de travail encore sous-estimés.

L'**intelligence artificielle** fait partie des innovations qui peuvent être mises au service de la politique des archives, pour faciliter les recherches surtout. On sait que les données gérées par les Archives constituent une matière première de choix pour entraîner l'intelligence artificielle.

En attendant la mise en œuvre des premiers projets d'IA, les Archives départementales des Côtes-d'Armor poursuivent leur travail au long cours de qualification, de structuration et de fiabilisation des données. Le respect des formats et standards en vigueur est une garantie de **durabilité** de la matière archivistique, par-delà les environnements numériques (logiciels, sites internet...).

## Une gestion responsable et transparente

**Conserver le patrimoine archivistique costarmoricain implique des responsabilités, qui ne sont pas visibles pour les usagers :**

- mettre en œuvre les moyens humains, financiers et techniques nécessaires à l'exercice des missions ;
- ne pas négliger l'une ou l'autre mission obligatoire, mais ajuster le niveau de service quand c'est possible ;
- mettre en œuvre les conditions de transmission d'un patrimoine préservé (papier et numérique) aux générations futures ;
- appliquer les normes et pratiques professionnelles en vigueur ;
- continuer à mettre l'accent sur la sécurité des personnes et des collections.

Il est apparu nécessaire de prendre la mesure des **risques** qui pèsent sur les archives, a fortiori dans l'univers numérique mais pas exclusivement. Cela explique l'accent mis sur la **nécessaire sécurisation** : risques de perte d'archives ou de données si elles ne sont pas collectées, risque de dégradation si elles ne sont pas conservées correctement ni restaurées, risque de divulgation d'informations confidentielles si elles ne sont pas protégées, risque de désinformation et de non accès aux droits si les archives ne sont pas suffisamment accessibles.

La responsabilité implique de définir des stratégies, de concevoir des programmes de travail et de documenter les décisions. Ainsi la rédaction des **documents cadres** couvrant les activités de collecte, conservation, classement, numérisation, diffusion va se poursuivre.

**Enfin, les Archives départementales s'engagent à communiquer en toute transparence** auprès des producteurs d'archives, des usagers et des partenaires.



## 4. La structuration du PSCE

---

### Un plan d'action en 4 axes déclinés en 28 objectifs

#### **Axe 1 : Une gestion responsable des collections**

- ☞ Objectif 1 : mettre en œuvre une politique de collecte maîtrisée et transparente
- ☞ Objectif 2 : accélérer la collecte numérique
- ☞ Objectif 3 : mettre en œuvre une politique de classement et d'inventaire des archives papier et numériques
- ☞ Objectif 4 : avoir une gestion rigoureuse et sécurisée des collections
- ☞ Objectif 5 : prévenir les risques pour les collections sur support traditionnel
- ☞ Objectif 6 : sécuriser les archives sur supports numériques et autres supports particuliers
- ☞ Objectif 7 : intégrer les enjeux de transition écologique au cœur de nos pratiques
- ☞ Objectif 8 : adapter le bâtiment aux besoins et aux enjeux

#### **Axe 2 : Une ingénierie au service des administrations et des collectivités locales**

- ☞ Objectif 1 : renforcer le conseil et le contrôle auprès des producteurs d'archives publiques
- ☞ Objectif 2 : aider les services du Département à mieux gérer leurs archives papier et numériques
- ☞ Objectif 3 : faire des Archives un acteur essentiel de la transformation numérique
- ☞ Objectif 4 : proposer aux collectivités une offre d'archivage numérique
- ☞ Objectif 5 : accompagner les propriétaires d'objets mobiliers

#### **Axe 3 : Un accès facilité à l'information et au patrimoine**

- ☞ Objectif 1 : produire des instruments de recherche normalisés et interopérables
- ☞ Objectif 2 : renforcer la découvrabilité de nos ressources
- ☞ Objectif 3 : enrichir et rationaliser l'offre en ligne d'archives numérisées
- ☞ Objectif 4 : donner accès aux archives numériques
- ☞ Objectif 5 : enrichir les contenus scientifiques et culturels sur le site internet
- ☞ Objectif 6 : faire connaître la bibliothèque

#### **Axe 4 : Une large ouverture vers les publics et les territoires**

- ☞ Objectif 1 : mieux communiquer auprès des différents publics
- ☞ Objectif 2 : proposer une offre scientifique et culturelle variée
- ☞ Objectif 3 : renforcer la médiation et l'offre éducative et culturelle
- ☞ Objectif 4 : développer les partenariats et impliquer les Costarmoricaïnes et Costarmoricaïns

## La nouveauté de ce PSCE pour les Archives des Côtes-d'Armor : six fils rouges

L'élaboration collective du PSCE a permis de faire ressortir des **thématiques** que le service entend approfondir ces prochaines années, de la collecte à la valorisation, d'où la notion de « fils rouges » :

1. **L'histoire personnelle**
2. **L'histoire du patrimoine (architectural, mobilier et paysager)**
3. **L'histoire des femmes**
4. **Langues et cultures de Bretagne**
5. **L'agriculture, la pêche et l'alimentation**
6. **La connaissance des lieux**

Pourquoi ces thématiques ont-elles été choisies ?

- certaines sont lacunaires dans les fonds et collections actuellement conservés, ce qui justifie d'en faire des priorités de collecte ;
- ou alors au contraire elles correspondent à une richesse des Archives, qu'il convient de cultiver, en complétant les fonds et collections, et en en faisant des priorités de traitement ;
- elles sont particulièrement importantes pour l'identité du département des Côtes-d'Armor ;
- elles se prêtent à des actions de valorisation et à des projets avec des partenaires ;
- elles couvrent le territoire costarmoricain ;
- elles répondent à un intérêt du public, à des questions sociétales ;
- elles s'inscrivent dans des orientations politiques départementales ;
- elles permettent de toucher les publics moins familiers des Archives.

Ces fils rouges ne sont pas exclusifs : la collecte et le classement des archives ne se limiteront pas à ces thématiques bien évidemment. Mais ils permettent de prioriser parmi toutes les actions qui pourraient être menées entre 2025 et 2028.

L'ensemble de ces objectifs et fils rouges est présenté dans le détail dans le plan d'action qui suit.



# PLAN D'ACTION

## Axe 1 : Une gestion responsable des collections

- ☞ Objectif 1 : mettre en œuvre une politique de collecte maîtrisée et transparente
- ☞ Objectif 2 : accélérer la collecte numérique
- ☞ Objectif 3 : mettre en œuvre une politique de classement et d'inventaire des archives papier et numériques
- ☞ Objectif 4 : avoir une gestion rigoureuse et sécurisée des collections
- ☞ Objectif 5 : prévenir les risques pour les collections sur support traditionnel
- ☞ Objectif 6 : sécuriser les archives sur supports numériques et autres supports particuliers
- ☞ Objectif 7 : intégrer les enjeux de transition écologique au cœur de nos pratiques
- ☞ Objectif 8 : adapter le bâtiment aux besoins et aux enjeux

## Axe 2 : Une ingénierie au service des administrations et des collectivités locales

- ☞ Objectif 1 : renforcer le conseil et le contrôle auprès des producteurs d'archives publiques
- ☞ Objectif 2 : aider les services du Département à mieux gérer leurs archives papier et numériques
- ☞ Objectif 3 : faire des Archives un acteur essentiel de la transformation numérique
- ☞ Objectif 4 : proposer aux collectivités une offre d'archivage numérique
- ☞ Objectif 5 : accompagner les propriétaires d'objets mobiliers

## Axe 3 : Un accès facilité à l'information et au patrimoine

- ☞ Objectif 1 : produire des instruments de recherche normalisés et interopérables
- ☞ Objectif 2 : renforcer la découvrabilité de nos ressources
- ☞ Objectif 3 : enrichir et rationaliser l'offre en ligne d'archives numérisées
- ☞ Objectif 4 : donner accès aux archives numériques
- ☞ Objectif 5 : enrichir les contenus scientifiques et culturels sur le site internet
- ☞ Objectif 6 : faire connaître la bibliothèque

## Axe 4 : Une large ouverture vers les publics et les territoires

- ☞ Objectif 1 : mieux communiquer auprès des différents publics
- ☞ Objectif 2 : proposer une offre scientifique et culturelle variée
- ☞ Objectif 3 : renforcer la médiation et l'offre éducative et culturelle
- ☞ Objectif 4 : développer les partenariats et impliquer les Costarmoricaines et Costarmoricains



# AXE 1

---

## UNE GESTION RESPONSABLE DES COLLECTIONS

---



## Introduction de l'axe 1

### « Une gestion responsable des collections »

---

#### Présentation du contexte et des enjeux

Les Archives départementales sont amenées, de par leurs missions, à conserver un volume croissant et une grande variété d'archives : il s'agit principalement de documents papier, car il s'en produit encore de nos jours et surtout il reste beaucoup d'archives papier, parfois anciennes, à collecter. Mais les archives se présentent également sur d'autres supports (numériques, analogiques) et prennent différentes formes (image fixe, audiovisuel, son, plus rarement objets physiques). Ce volume et cette complexité croissants imposent de mettre en place des méthodes de traitement adaptées et parfois nouvelles, souvent plus chronophages.

Le Département a l'obligation de constituer et de conserver le patrimoine, pour le rendre accessibles à nos contemporains et pour le transmettre aux générations futures. Mais dans un contexte financier très contraint et au vu des enjeux de transition écologique et numérique, il est plus important que jamais de mettre en œuvre une gestion responsable des collections.

Cette responsabilité suppose de définir des priorités et un phasage, d'accepter de ne pas pouvoir tout faire ou de travailler différemment, sans renoncer à l'essentiel, mais aussi de l'expliquer et d'en garder trace. C'est pourquoi différents domaines d'activité sont concernés par la rédaction de documents d'orientation et de pilotage en 2025 et 2026 (une politique de collecte, un programme de classement, des règles de gestion des données à caractère personnel, un plan de sauvegarde des biens culturels, une politique de numérisation et de diffusion, un programme de rétroconversion...).

La priorisation peut utilement se fonder sur une analyse des risques : risques traditionnels encourus par les collections papier, risques de perte des données numériques, risques écologiques.

- En raison du risque de perte des archives papier et numériques tant qu'elles ne sont pas entrées aux Archives, il est important de faire de la collecte une priorité absolue. Élaborer la politique de collecte permettra d'orienter nos efforts dans des directions définies, de mener une collecte choisie voire pro-active, en fonction des fonds déjà conservés et des lacunes, de la spécificité du territoire et de critères très pragmatiques de mise en œuvre. Le Code du patrimoine et les référentiels archivistiques nationaux encadrent les missions, mais l'évaluation et la sélection relèvent aussi de la connaissance locale du terrain par les archivistes. Par exemple, le service a déjà identifié l'agriculture, l'environnement et les archives judiciaires comme des thématiques prioritaires. Cependant, l'existence d'une politique de collecte ne dispense pas le service de s'adapter à des situations d'urgence (disparition ou déménagement de services, sauvetage d'archives dans l'urgence, dématérialisation hâtant le versement des archives papier...).
- En raison de la volatilité des données numériques, il est aussi important de mettre en œuvre les conditions d'un archivage numérique satisfaisant : cela implique de collecter les données numériques présentant un intérêt historique, qu'elles soient publiques surtout

mais aussi privées, puis de les traiter en les transférant dans le système d'archivage électronique pour sécuriser leur conservation sur le long terme et pour pouvoir les consulter.

- En raison de l'influence des conditions de conservation sur les collections, il est important de mettre l'accent sur la prévention des risques et la vigilance, a fortiori dans un bâtiment récemment agrandi et rénové, dont les équipements n'ont pas encore fait leurs preuves.

Avoir une gestion responsable des collections impose aussi de veiller à affecter les moyens aux priorités, de continuer à renforcer les compétences du service. Le classement et l'inventaire des archives sont actuellement les activités les moins bien dotées en personnel, si bien que de nombreuses archives ne peuvent pas être mises à disposition du public : il faudra envisager tous les moyens permettant de les renforcer.

## Présentation des objectifs

### 👁️ **Objectif 1 : mettre en œuvre une politique de collecte maîtrisée et transparente**

Se doter d'une politique de collecte ; continuer à améliorer nos process internes de travail ; rechercher une plus grande efficacité auprès des producteurs.

### 👁️ **Objectif 2 : accélérer la collecte numérique**

Se donner les moyens d'augmenter le volume annuel de données entrées dans le SAE ; continuer à former les agents des Archives départementales ; travailler avec les services producteurs pour améliorer la qualité de leurs données et pour anticiper les collectes à venir ; prioriser les projets de collecte.

### 👁️ **Objectif 3 : mettre en œuvre une politique de classement et d'inventaire des archives papier et numériques**

Définir et mettre en œuvre un programme de classement cohérent et lisible ; renforcer les moyens humains affectés au traitement ; optimiser le temps consacré au traitement.

### 👁️ **Objectif 4 : avoir une gestion rigoureuse et sécurisée des collections**

Mettre à jour et affiner le récolement ; se mettre en conformité avec la réglementation relative aux données à caractère personnel ; affiner le traitement de la communicabilité des archives ; poursuivre l'effort de documentation de nos process et activités.

### 👁️ **Objectif 5 : prévenir les risques pour les collections papier**

État matériel et sanitaire ; plan de sauvegarde des biens culturels ; dépoussiérage ; conditionnement ; restauration ; problématique des objets.

### 👁️ **Objectif 6 : sécuriser les archives**

Les archives numériques ; les archives numérisées ; les documents d'activité.

### 👁️ **Objectif 7 : intégrer les enjeux de transition écologique au cœur de nos pratiques**

Sensibiliser et former le personnel et les interlocuteurs ; viser la sobriété dans le fonctionnement du service ; viser la sobriété numérique ; favoriser la biodiversité ; documenter les enjeux écologiques.

### 👁️ **Objectif 8 : adapter le bâtiment aux besoins et aux enjeux**

Assurer le suivi du bâtiment pendant la période de garantie ; assurer le suivi climatique ; contrôler et réduire la consommation énergétique.

## Axe 1 – Objectif 1

### METTRE EN ŒUVRE UNE POLITIQUE DE COLLECTE MAÎTRISÉE ET TRANSPARENTE

#### Diagnostic et enjeux

Le contrôle et la collecte des archives publiques et privées font partie des missions essentielles des archives départementales. Le retard de collecte devra faire l'objet d'un rattrapage, en veillant à ne pas accumuler d'arriérés de traitement. Mais devant l'impossibilité de rencontrer tous les producteurs pour collecter l'ensemble des archives présentant un intérêt historique ou juridique, il convient d'établir des priorités et un plan d'action, sous la forme d'une « politique de collecte », et de mener une collecte choisie voire pro-active, en fonction des fonds déjà conservés et des lacunes, de la spécificité du territoire et de critères très pragmatiques. Le Code du patrimoine et les référentiels archivistiques nationaux encadrent les missions, mais l'évaluation et la sélection relèvent aussi de la connaissance locale du terrain par les archivistes. Ainsi le service a déjà identifié l'agriculture, l'environnement et les archives judiciaires comme des thématiques prioritaires. Bien sûr il faudra s'adapter à des situations d'urgence (déménagement de services, sauvetage d'archives, dématérialisation hâtant le versement des archives papier...).

La qualité des relations avec les producteurs d'archives publiques est un enjeu crucial : il faut apporter notre expertise archivistique en réponse aux sollicitations mais aussi exposer nos attentes, avec pédagogie et fermeté, en responsabilisant nos interlocuteurs sans se priver d'apporter une aide supplémentaire et ponctuelle en cas de besoin.

Enfin, la politique de collecte des archives privées, qui n'obéit pas aux mêmes obligations que les archives publiques, doit permettre d'améliorer la qualité et la diversité des fonds : au-delà des fonds d'archives familiales ou d'architectes existants, il convient d'explorer d'autres champs notamment pour préserver les archives du XXe siècle.

#### Actions et méthode

##### 1. Se doter d'une politique de collecte

- Approfondir l'état de la collecte.
- Rédiger une politique de collecte concertée et adaptée aux moyens du service, pour les archives publiques comme pour les archives privées.
- Faire connaître ce document cadre et en évaluer la mise en œuvre.

##### 2. Continuer à améliorer nos process internes de travail

- Ajuster la redistribution du suivi des services producteurs d'archives publiques opérée en 2023, en fonction des besoins.
- Coordonner la collecte en s'appuyant sur le groupe de travail collecte.
- Continuer à accueillir stagiaires et apprentis archivistes pour approfondir des sujets.
- Optimiser la veille sur les ventes d'archives.

##### 3. Rechercher une plus grande efficacité de la collecte avec les producteurs

- A l'issue des visites ou échanges, envoyer les préconisations de collecte et relancer en l'absence de suite.
- Amener les services à consacrer plus de temps au versement des archives définitives qu'à la gestion des éliminables.
- Repérer les archives numériques ayant un intérêt historique et donner une information standardisée de premier niveau concernant la dématérialisation et l'archivage numérique
- Valoriser les dons d'archives privées (communication, temps forts pour les donateurs...).

## Axe 1 – Objectif 2

### ACCÉLÉRER LA COLLECTE NUMÉRIQUE

#### Diagnostic et enjeux

Depuis la mise en place du système d'archivage électronique (SAE) au printemps 2021, au sein des Archives départementales des Côtes-d'Armor, un important travail a été fourni afin d'initier la collecte et la conservation des archives numériques. Le service s'est confronté à des projets de collecte variés, ce qui a permis d'avancer significativement dans la maîtrise des processus de collecte.

Ces travaux ont fait émerger des difficultés de mise en œuvre liées aux moyens humains et techniques disponibles. Aujourd'hui, le service des archives départementales des Côtes-d'Armor collecte des archives numériques mais de manière encore insuffisante face au risque majeur de perte d'archives publiques.

#### Actions et méthode

1. Se donner les moyens d'augmenter le volume annuel de données entrées dans le SAE
  - Faire mettre en place des outils facilitant le travail sur les données (espaces de stockage et de conservation, ordinateurs performants, outils d'automatisation de versements).
  - Analyser la méthodologie pour lister les tâches qui peuvent être déléguées et répartir au sein du service les tâches simples qui prennent beaucoup de temps.
  - Prévoir un rétroplanning pour résorber l'arriéré de collecte et faire entrer de nouvelles données.
  
2. Continuer à former les agents des Archives départementales
  - Rédiger la procédure des entrées numériques pour sécuriser la méthode.
  - Organiser des ateliers réguliers sur l'archivage numérique.
  - Commander de nouvelles formations en fonction des changements dans les méthodologies de collecte.
  
3. Travailler avec les services producteurs pour améliorer la qualité de leurs données et pour anticiper les collectes à venir
  - Prévoir des formations et présentations pour les services producteurs.
  - Présenter aux producteurs d'archives publiques des outils de préparation de données et des informations leur permettant de sécuriser les données et de les conserver dans les meilleures conditions en attendant leur collecte.
  
4. Prioriser les projets de collecte
  - Améliorer les outils de suivi des projets de collecte.
  - Mobiliser la DSN pour avoir connaissance des collectes à enjeu au Département.
  - Adapter la temporalité de la collecte en fonction des urgences (risque de perte, intérêt historique).
  - Stabiliser une méthodologie de projet de collecte

## Axe 1 – Objectif 3

### METTRE EN ŒUVRE UNE POLITIQUE DE CLASSEMENT ET D'INVENTAIRE DES ARCHIVES PAPIER ET NUMÉRIQUES

#### Diagnostic et enjeux

Classer les archives et élaborer des instruments de recherche sont au cœur de la pratique archivistique, préalable indispensable à la communication, à la diffusion et à la valorisation des archives. Or le volume important d'archives à classer et inventorier nous impose de déterminer des priorités, en fonction des fils rouges thématiques du service, de l'intérêt des fonds, des attentes des usagers, des sujets de société ou de l'état matériel et sanitaire des documents. Mais il faut également tenir compte des moyens humains et des compétences mobilisables.

Les procédures et les outils mis en place ces dernières années font leurs preuves, le chantier de rétroconversion des instruments de recherche a permis de normaliser un grand nombre d'instruments de recherche et de reclasser des fonds, et les versements d'archives publiques sont aujourd'hui traités dès leur entrée le plus souvent possible. Les enjeux sont les suivants :

- maintenir un rythme permettant de traiter le flux entrant des versements
- classer et inventorier chaque année divers types d'archives privées
- trouver un rythme de traitement des entrées numériques permettant d'absorber le flux
- sur les thématiques prioritaires, envisager des réévaluations de fonds existants

#### Actions et méthode

##### 1. Définir et mettre en œuvre un programme de classement cohérent et lisible

- Stabiliser les critères de priorisation et évaluer l'état de classement-inventaire des fonds.
- Tenir compte du projet de normalisation et diffusion des instruments de recherche.
- Axes prioritaires en archives publiques : série W ; peut-être la série S (en fonction des moyens humains).
- Axes prioritaires en archives privées : série Fi, série AV, fonds Keroüartz, sous-série 1J, fonds privés correspondant aux priorités du service.
- Traiter en parallèle les versements papier et numérique d'un même producteur.

##### 2. Renforcer les moyens humains affectés au traitement

- Poursuivre la formation interne des agents, en visant une plus grande polyvalence, afin de pouvoir attribuer divers types de travaux en fonction des besoins.
- Former le personnel au traitement des archives numériques et leur faire classer des archives numériques régulièrement.
- Coordonner davantage les « petits travaux de classement » confiés en tâches secondaires aux agents et aux stagiaires
- Externaliser le traitement de certains fonds.
- Développer les travaux collectifs.

##### 3. Optimiser le temps consacré au traitement

- Obtenir des bordereaux de versement suffisamment détaillés par les services producteurs et approfondir la contextualisation des archives par les archivistes chargées de collecte.
- Définir 2 niveaux possibles de traitement : un socle minimal et un niveau plus abouti, à choisir en fonction des besoins de consultation des archives concernées.
- Harmoniser les principes de traitement des archives d'un même producteur, en développant l'élaboration de répertoires méthodiques.

## Axe 1 – Objectif 4

### AVOIR UNE GESTION RIGOUREUSE ET SÉCURISÉE DES COLLECTIONS

#### Diagnostic et enjeux

Les collections des Archives départementales ne cessent de s'étoffer depuis 1796 ; et la part croissante de la collecte numérique ne doit pas masquer la nécessité de continuer à gérer également plus de 23 km linéaires d'archives sur supports physiques (papier, photographies, cassettes...). L'enjeu est d'honorer les droits de nos contemporains en leur donnant accès aux documents à la demande (ou du moins aux informations communicables), mais aussi de transmettre ce patrimoine dans son intégralité aux générations futures.

Pour cela, une gestion rigoureuse et sécurisée au quotidien est indispensable. Le précédent projet d'établissement avait mis l'accent sur l'élaboration d'états des lieux, de procédures et de documents de suivi permettant d'améliorer la connaissance de l'existant et de mettre en place des pratiques homogènes, documentées et conformes aux règles de l'art, limitant les risques. Désormais, il s'agit d'aller plus loin dans la sécurisation et la fiabilité de certaines données.

#### Actions et méthode

##### 1. Mettre à jour et affiner le récolement

- Implanter les collections dans les magasins .
- Mettre à jour et affiner le récolement des collections pour en faire un véritable outil de gestion (localisation précise des archives, disponibilités en métrage linéaire,...).

##### 2. Se mettre en conformité avec la réglementation relative aux données à caractère personnel

- Comme tout organisme, les Archives départementales produisent des données à caractère personnel (ex : l'enregistrement des lecteurs fréquentant la salle de lecture, le suivi des communications de documents, inventaires nominatifs...), qui doivent être gérées conformément aux dispositions législatives et réglementaires en la matière.
- Les documents d'archives eux-mêmes contiennent de très nombreuses informations du même type concernant des personnes encore en vie : il importe de vérifier systématiquement la présence de ces données et d'en limiter l'accès.

##### 3. Affiner le traitement de la communicabilité des archives

- Le Code du patrimoine prévoit de protéger certaines informations en interdisant l'accès pendant un certain délai. Or la communicabilité n'a pas été systématiquement renseignée lors du traitement des archives, ce qui génère un risque de divulgation. Un état des lieux et un plan d'action échelonné sur 2025-2028 sont nécessaires.
- Par ailleurs, les documents ayant été numérisés ne devraient plus être communiqués sous leur forme originale, que de façon exceptionnelle : il faut améliorer la gestion de ces restrictions dans le logiciel de gestion des archives.

##### 4. Poursuivre l'effort de documentation de nos process et activités

- Rendre compte aux citoyens des actions menées (publication du rapport annuel d'activité et du registre des entrées sur le site internet et en open data, publication du PSCE...).
- Laisser trace et justification de nos décisions à nos collègues et successeurs, pour la continuité de l'action publique (documentation interne à jour et facile d'accès).

## Axe 1 – Objectif 5

### PRÉVENIR LES RISQUES POUR LES COLLECTIONS SUR SUPPORT TRADITIONNEL

#### Diagnostic et enjeux

La rénovation-extension du bâtiment a accru la capacité de stockage de 10 km et livré des magasins adaptés à la conservation de différents formats et supports. Comme dans tout bâtiment neuf, il est important de vérifier et d'ajuster le fonctionnement du système de traitement de l'air, afin de garantir de bonnes conditions climatiques. Les autres risques (poussière, moisissures, insectes, eau, incendie, perte de documents, vols...) continueront d'être au cœur des préoccupations du service, tout comme ceux qui touchent les personnes (amiante, radon).

#### Actions et méthode

##### 1. Mettre l'accent sur la prévention

- Avoir une bonne connaissance de l'état matériel et sanitaire des documents, en définissant et en mettant en œuvre une méthodologie adaptée.
- Repérer des foyers de moisissures potentiels en procédant à des analyses de premier niveau dès que cela s'avère pertinent.
- Poursuivre l'effort de dépoussiérage réparti entre plusieurs agents et équiper la salle de dépoussiérage d'un système d'aspiration plus performant.
- Continuer à faire de la ronde de fermeture un moment important de la prévention.

##### 2. Maintenir l'effort de conditionnement et de reconditionnement

- Veiller à maintenir un stock suffisant de fournitures de conservation (boîtes, papier permanent, sangles, etc.), en s'appuyant sur un tableau des stocks à jour, sur l'expression régulière des besoins par les agents et sur une anticipation des commandes.
- Adapter le niveau de conditionnement des entrées en fonction de l'état des archives et de leurs boîtes à l'arrivée.

##### 3. Se préparer à des sinistres

- Finaliser le Plan de sauvegarde des biens culturels (PSBC), qui est un document opérationnel en cas d'urgence pour organiser le sauvetage des archives et gérer la crise.
- Procéder à un exercice avec les pompiers.
- Veiller au maintien opérationnel du matériel de plan d'urgence.

##### 4. Restaurer les archives

- Estimer les besoins des années à venir et écrire la politique de restauration.
- Poursuivre la restauration des documents les plus dégradés, à des fins de préservation et de numérisation ou communication, via un nouveau marché pour les travaux externalisés.
- Définir des priorités et une programmation pour les traitements curatifs et travaux de restauration internalisés à l'atelier de restauration.

##### 5. Prévenir les risques liés à l'amiante et au radon

- Sensibiliser le personnel.
- Évaluer le risque avant l'entrée des archives.
- S'équiper, définir un mode opératoire et procéder à des prélèvements.

## Axe 1 – Objectif 6

### SÉCURISER LES ARCHIVES SUR SUPPORT NUMÉRIQUE ET AUTRES SUPPORTS PARTICULIERS

#### Diagnostic et enjeux

Les Archives départementales stockent, conservent et gèrent un volume considérable de données qui, par nature, sont fragiles et vulnérables et dont la perte serait dommageable. Il s'agit d'envisager les risques qui pèsent sur ces données (erreur humaine, cyberattaque, obsolescence technologique) et d'essayer de les prévenir ou de se doter de moyens pour y faire face s'ils adviennent.

#### Actions et méthode

##### 1. Les archives numériques

- Les Archives départementales sont dotées d'un SAE. Au fur et à mesure de l'intensification de la collecte provenant de différents producteurs, au-delà des services du Conseil départemental, il faut vérifier s'il répond bien aux exigences de sécurisation des données.
- Dans le cas contraire, il s'agira d'envisager l'externalisation de l'hébergement.

##### 2. Les archives numérisées

- Dans le cadre du projet de reprise des données de l'ancienne salle virtuelle vers Bach, beaucoup de données sont retraitées et réorganisées. Il faut profiter de cette opportunité pour repenser la copie de sauvegarde de ces données, qui est actuellement peu organisée et prévoir un récolement de ces données.
- Par ailleurs une autre modalité de la protection des copies numériques des archives réside dans leur envoi au Centre national du microfilm et de la numérisation à Espeyran. Les modalités d'envoi et de mise à jour devront faire l'objet d'une procédure.
- Certains documents photographiques, sonores et audiovisuels sur support traditionnel s'avèrent parfois plus vulnérables que les données numériques. Il est important de prévoir leur numérisation et une consultation adaptée à leur fragilité. Le programme de numérisation (présenté dans l'axe 3) devra prendre en compte cet enjeu.

##### 3. Les documents d'activité

- Face aux menaces de cyberattaque et de pertes de données, il importe de prévoir un plan de reprise d'activité permettant au service de faire face le plus sereinement possible à une crise.
- Dans ce cadre, il faut finir de repérer les données du service qui ne sont pas encore sauvegardées mais seulement stockées sur disque dur et en assurer la copie sur un support sauvegardé.
- En tant que producteur d'archives publiques, les Archives départementales doivent verser leurs archives définitives dans le SAE pour les préserver et diminuer les volumes de données stockées sur les espaces de travail.

## Axe 1 – Objectif 7

### INTÉGRER LES ENJEUX DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE AU CŒUR DE NOS PRATIQUES

#### Diagnostic et enjeux

Les enjeux de transition écologique obligent chaque individu et chaque organisation à changer ses façons de travailler et à s'interroger systématiquement sur l'impact des choix et des pratiques. Les archives sont particulièrement concernées par les aspects suivants :

- Sobriété numérique : la part du numérique dans les émissions de gaz à effet de serre et dans l'empreinte carbone impose de veiller à une consommation numérique maîtrisée. Les Archives départementales, qui produisent et collectent toujours plus d'archives numériques, doivent mettre en place une gestion raisonnée des données numériques.
- Consommation durable : il est nécessaire de bien réfléchir à nos besoins avant d'acquérir de nouveaux biens et de chercher des alternatives à l'achat. Tout achat nécessaire sera examiné à travers le prisme de la durabilité.
- Réduction de la consommation énergétique : l'extension-restructuration du bâtiment comprenait une rénovation énergétique, cependant des travaux supplémentaires sont nécessaires pour réduire les consommations d'énergie et atteindre les objectifs fixés par la loi Elan et l'arrêté du 12 juillet 2024 relatif aux bâtiments à usage tertiaire.

#### Actions et méthode :

##### 1. Sensibiliser et former le personnel et les interlocuteurs

- Bien impliquer les nouveaux arrivants sur les enjeux de la transition écologique.
- Expliciter nos choix à nos partenaires, usagers, prestataires.
- Exercer une veille sur les pratiques vertueuses.

##### 2. Viser la sobriété dans le fonctionnement du service

- Chercher, avec la direction de l'immobilier, les solutions permettant de réduire les consommations d'énergie du bâtiment.
- Revoir les pratiques de conservation-restauration.
- Encourager la mutualisation et les prêts au lieu des achats, le ré-emploi.

##### 3. Viser la sobriété numérique

- Balayer les idées reçues sur le papier et le numérique ; privilégier la réflexion sur les contenus à sauvegarder et encourager le respect des durées d'utilité administrative des données et documents, pour réduire les coûts de stockage.
- Interroger nos pratiques de mise en ligne de données.

##### 4. Favoriser la biodiversité

- Dans le parc entourant le bâtiment, favoriser la biodiversité et bénéficier des bienfaits de la nature sur les personnes.

##### 5. Documenter les enjeux écologiques

- Préserver les archives relatives aux thématiques écologiques : l'environnement et l'écologie figurent parmi les priorités de collecte, afin de documenter notamment les particularités du territoire costarmoricain (algues vertes, qualité de l'eau, ...).

## Axe 1 – Objectif 8

### ADAPTER LE BÂTIMENT AUX BESOINS ET AUX ENJEUX

#### Diagnostic et enjeux

Les Archives départementales sortent d'une période compliquée, en raison de la durée très longue du chantier d'extension-restructuration du bâtiment, des nombreux aléas et des contraintes posées par un chantier sur site occupé, requérant de protéger les collections pendant une période à risques.

Il s'agit désormais de garantir le bon fonctionnement des nouveaux équipements et de procéder aux ajustements et aménagements nécessaires. Il convient également de procéder à des travaux non prévus dans le cadre du projet d'extension.

#### Actions et méthode

1. Assurer le suivi du bâtiment pendant la période de garantie
  - Signaler les désordres et demander les réparations nécessaires.
  - Exercer une vigilance particulière sur le système de traitement de l'air (fonctionnement, maintenance).
  - Mettre en place des modalités de maintenance efficaces avec la Dirimmo.
  - En fonction des ajustements nécessaires, mener les travaux en interne (agent de maintenance) ou en lien avec la Direction de l'immobilier.
2. Assurer le suivi climatique
  - Garantir un suivi permanent et une analyse mensuelle.
  - Mettre en œuvre toutes actions correctives utiles (centrales de traitement d'air, chauffage, déshumidificateurs).
  - Effectuer un suivi préventif rigoureux des équipements.
3. Limiter les coûts de fonctionnement
  - Avec la direction de l'immobilier, mettre en œuvre un plan d'action pluriannuel visant à réduire la consommation énergétique : remplacement des luminaires dans les magasins, isolation des combles dans le bâtiment pré-existant.
  - Suivre la consommation du système de traitement de l'air et trouver un équilibre entre une consommation contrôlée et des conditions de conservation satisfaisantes.
4. Entretien et sécuriser le site
  - Assurer un entretien régulier du parc tout en favorisant le retour de la végétation et en facilitant l'entretien sur les zones jouxtant le voisinage.
  - Sécuriser l'accès sur le site en consolidant les clôtures.
  - Sécuriser la circulation sur le site.

## AXE 2

---

# UNE INGÉNIERIE AU SERVICE DES ADMINISTRATIONS ET DES COLLECTIVITÉS LOCALES

---



## Introduction de l'axe 2

# « Une ingénierie au service des administrations et des collectivités »

---

### Présentation du contexte et des enjeux

Les producteurs d'archives publiques (services de l'État, services du Conseil départemental, communes et leurs groupements, établissements publics, notaires, organismes privés chargés de mission de service public) sont responsables de la bonne gestion, de la bonne conservation de leurs archives, papier et numériques, et de leur communication aux demandeurs (Code du patrimoine, code général des collectivités territoriales, code des relations entre le public et l'administration, code pénal). Mais ils n'ont pas toujours conscience de leurs obligations, ne savent pas comment s'y prendre, font face à des arriérés dissuasifs voire reportent l'archivage *sine die*. Et pourtant, le respect des règles simples de gestion, doublé d'une régularité dans la mise en œuvre, permet de garantir la traçabilité administrative et la sécurité des informations.

Les Archives départementales se positionnent à la fois en conseil et en contrôle auprès des producteurs d'archives publiques. Un équilibre est systématiquement recherché entre d'une part la délivrance de conseils et l'appui à la mise en œuvre, ce qui relève de l'ingénierie, et d'autre part le contrôle scientifique et technique, mission exercée par délégation du préfet (visa des demandes d'élimination, visites d'inspection, dépôts d'office, contrôle des externalisations...).

Mais les moyens humains des Archives départementales ne permettent pas d'accompagner tous les producteurs en même temps. Face à l'inflation du volume de données produites dans toutes les administrations, il faut donc se concentrer sur les données à forte valeur informationnelle et fluidifier les processus de collecte. C'est un enjeu professionnel fort que de réussir à déterminer les priorités et aller à l'essentiel dans les relations avec les producteurs. Les échanges internes doivent contribuer à consolider ces pratiques.

La gestion du pré-archivage des services du Département par les Archives départementales améliore la tenue des archives de ces services et facilite leur préservation. Il est plus difficile d'intervenir dans les autres administrations et collectivités quand elles ne sont pas demandeuses.

Et pourtant le remplacement progressif du papier par le numérique accroît les risques de perte si les données présentant un intérêt historique ou juridique ne sont pas repérées au plus tôt et versées aux Archives départementales. C'est pourquoi, au vu des coûts et de la technicité de l'archivage numérique, le Département prépare une solution d'archivage numérique à l'attention des communes et EPCI.

La Conservatrice des Antiquités et Objets d'art, très présente sur le terrain, apporte elle aussi son expertise aux propriétaires d'objets mobiliers – les communes principalement – et contribue au contrôle scientifique et technique en lien avec la Conservation régionale des monuments historiques (DRAC).

## Présentation des objectifs

- ☞ **Objectif 1 : renforcer le conseil et le contrôle auprès des producteurs d'archives publiques**  
Des archivistes préparés ; des archivistes sur le terrain ; des archivistes communicants.
- ☞ **Objectif 2 : aider les services du Département à mieux gérer leurs archives papier et numériques**  
Faire reconnaître l'expertise des archivistes ; responsabiliser les producteurs ; gérer au mieux des espaces contraints ; prioriser les interventions des archivistes en fonction des risques et des besoins de collecte.
- ☞ **Objectif 3 : faire des Archives un acteur essentiel de la transformation numérique**  
Se tenir informés des projets de transformation numérique ; être plus à même de répondre aux sollicitations ; collecter les données d'intérêt historique issues de cette transformation numérique.
- ☞ **Objectif 4 : proposer aux collectivités une offre d'archivage numérique**  
Construire une offre d'archivage numérique ouverte aux collectivités costarmoricaines ; sensibiliser les collectivités à la préservation de leurs archives numériques.
- ☞ **Objectif 5 : accompagner les propriétaires d'objets mobiliers**  
Renforcer la connaissance du patrimoine historique mobilier ; accompagner la conservation et la transmission de ce patrimoine.

## Axe 2 – Objectif 1

### RENFORCER LE CONSEIL ET LE CONTRÔLE AUPRÈS DES PRODUCTEURS D'ARCHIVES PUBLIQUES

#### Diagnostic et enjeux

Le conseil et le contrôle auprès des producteurs d'archives publiques sont indispensables à la réussite de la collecte des archives. Il s'agit de rappeler aux producteurs leurs obligations réglementaires et de les aider à mettre en œuvre des actions d'archivage. Ces producteurs sont nombreux (1200 répertoriés à ce jour) et variés : services de l'État, services du Département, établissements publics, communes, intercommunalités, organismes privés chargés de mission de service public, officiers publics ministériels. Les relations avec ces services ont pâti du ralentissement de la collecte ces dernières années : il faut relancer un accompagnement orienté vers la collecte des archives d'intérêt historique. Or le nombre d'archivistes en capacité d'exercer ces missions reste limité, malgré un élargissement expérimenté à partir de 2024. L'enjeu est de répondre aux sollicitations des services, mais aussi d'aller au-devant de ceux qui négligent ou ignorent leurs obligations d'archivage et de cibler les services prioritaires d'après la politique de collecte. Cela suppose de mettre en place des moyens d'action efficaces.

#### Actions et méthode

##### 1. Des archivistes préparés

- Poursuivre l'harmonisation et la professionnalisation des pratiques, grâce à la formation continue, à la veille professionnelle, au travail en équipe (groupe de travail collecte).
- Bien comprendre les missions des services producteurs et leur production documentaire, en privilégiant l'approche par fonction et en utilisant les outils internes (fiches producteurs, référentiels, études de typologies...) et ceux du réseau national des archives.

##### 2. Des archivistes sur le terrain

- Effectuer plus de visites et d'inspections dans les services demandeurs ou prioritaires.
- Envoyer systématiquement des comptes rendus de visite ou des préconisations.
- Rédiger ou mettre à jour des tableaux de gestion et guides d'archivage, même partiels, en focalisant sur les archives essentielles et en tenant compte du papier et du numérique.

##### 3. Des archivistes communicants

- Faire connaître notre expertise et notre offre de service, en saisissant les opportunités.
- Développer et diffuser des outils de conseil « attractifs ».
- Développer une offre de formation ciblée à l'attention des producteurs ayant exprimé un besoin ou jugés prioritaires par les Archives.
- Proposer des visites des Archives départementales pour faire comprendre aux producteurs leur rôle dans la préservation du patrimoine.
- S'appuyer sur les référents « archives » au sein des services, valoriser cette fonction et animer les réseaux de référents.
- Après une visite, assurer un suivi régulier jusqu'à parvenir à un résultat.
- Communiquer à distance auprès des services non volontaires et non prioritaires (communication groupée, réunions d'information en visio, ...).

## Axe 2 – Objectif 2

### AIDER LES SERVICES DU DÉPARTEMENT À MIEUX GÉRER LEURS ARCHIVES PAPIER ET NUMÉRIQUES

#### Diagnostic et enjeux

Si les Archives départementales exercent contrôle et conseil auprès de tous les producteurs d'archives publiques, elles accompagnent de façon plus poussée les services du Conseil départemental, dont elles gèrent le pré-archivage. Depuis 2018, l'accent a été mis sur l'élaboration de référentiels d'archivage pour les services volontaires, sur la sécurisation des pratiques, sur la communication auprès des services. Pourtant, le volume d'archives papier à traiter, pour versement ou destruction, reste volumineux, les locaux sont saturés et souvent inadaptés, la culture de l'archivage n'est pas ancrée et le temps consacré par les services à la gestion de leurs archives est insuffisant.

La production de données numériques croît, quant à elle, de façon exponentielle, tantôt parallèlement au papier, tantôt en substitution : il convient là aussi de garantir une collecte numérique pertinente et de qualité, portant sur les données présentant un intérêt historique ou juridique et correspondant aux priorités définies dans la politique de collecte.

Les principes de l'action des Archives départementales sont les suivants : prioriser la collecte des archives définitives ; penser l'hybridité papier-numérique en termes de collecte de contenus de qualité ; se positionner en facilitateurs.

Le coup d'arrêt mis à la construction d'un bâtiment de pré-archivage en 2024 va prolonger les problèmes logistiques et de conservation : dans ce contexte, il convient de donner un nouvel élan au pré-archivage, sous la forme d'un plan de relance proposé par les Archives départementales.

#### Actions et méthode

##### 1. Faire reconnaître l'expertise des archivistes

- Piloter un plan de relance du pré-archivage, avec le soutien de la direction générale.
- Participer aux instances de gouvernance de la donnée.
- Collaborer régulièrement avec les autres services support que sont la direction des services numériques, la Déléguée à la protection des données à caractère personnel, le service juridique, la direction de l'immobilier.

##### 2. Responsabiliser les producteurs

- Augmenter le nombre d'actions de formation ou sensibilisation ; renouveler les modalités d'animation ; proposer des formations ciblées aux agents s'apprêtant à quitter leur poste.
- Former et animer le réseau des référents, valoriser la fonction.
- Impliquer les directions dans une programmation pluriannuelle d'archivage.
- Communiquer en faisant connaître le rôle des archivistes et celui des services.

##### 3. Gérer au mieux des espaces contraints

- Consolider la connaissance des archives intermédiaires conservées.
- Faire respecter les règles de fonctionnement du pré-archivage.
- Optimiser l'occupation de l'espace par tous les moyens possibles.
- Concentrer les archives intermédiaires dans les locaux les plus adaptés à la conservation.

##### 4. Prioriser les interventions des archivistes en fonction des risques et des besoins de collecte

- Prioriser les directions produisant des *volumes* importants de papier pour finaliser leurs tableaux de gestion et faciliter leurs opérations de tri et d'archivage.
- Préparer en priorité le versement des archives et données d'*intérêt historique ou juridique* identifiées dans la politique de collecte.
- Alerter sur les risques juridiques, les droits de consultation des archives par les usagers.

## Axe 2 – Objectif 3

### FAIRE DES ARCHIVES UN ACTEUR ESSENTIEL DE LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE

#### Diagnostic et enjeux

Le service des Archives départementales, en dépit de sa mission principale résolument orientée vers la collecte, la conservation et la mise à disposition du patrimoine archivistique, doit se positionner au sein de la collectivité départementale comme un acteur incontournable de la transformation numérique, et ce pour plusieurs raisons :

- la transformation numérique est trop souvent pensée partiellement en négligeant notamment la question de la conservation des données et celle de leur accès à long terme. Les archivistes doivent être présents pour que cette dimension des projets de dématérialisation ou de changement logiciel ne soit pas négligée et pour qu'elle soit correctement traitée.
- La transformation numérique implique le plus souvent une nouvelle organisation de la donnée et à terme une collecte numérique. Mais pour que cette collecte se déroule bien, elle doit avoir bénéficié de l'expertise archivistique le plus tôt possible.

#### Actions et méthode

1. Se tenir informés des projets de transformation numérique en cours
  - Être présents dans les réunions stratégiques sur le numérique.
  - Consolider des relations fiables et solides avec la DSN.
  - Consulter le maillage de référents archives dans les services.
  - Approfondir les liens avec la déléguée à la protection des données.
2. Être mieux à même de répondre aux sollicitations
  - Enregistrer les projets et prioriser leur suivi en fonction de leur importance stratégique.
  - Fournir des outils et des fiches d'accompagnement rapide d'utilisation (questions avant audit de dématérialisation, volumétrie, formats).
  - Communiquer sans attendre les sollicitations.
3. Collecter les données d'intérêt historique issues de cette transformation numérique
  - Solliciter les services producteurs pour collecter les archives numériques que les Archives départementales jugent essentielles.
  - Travailler régulièrement avec les agents chargés du pré-archivage du Département pour assurer le suivi des projets de collecte dans le temps long.

## Axe 2 – Objectif 4

### PROPOSER AUX COLLECTIVITÉS UNE OFFRE D'ARCHIVAGE NUMÉRIQUE

#### Diagnostic et enjeux

Le département des Côtes-d'Armor compte une grande majorité de petites communes qui ne disposent ni de moyens ni d'ingénierie suffisante pour mettre en place une politique d'archivage numérique. En dehors du Conseil départemental, aucune collectivité (commune ou EPCI) n'est dotée d'un système d'archivage électronique pour la conservation des archives définitives. A ce jour, seule une commune prévoit d'en déployer un à court terme.

Pourtant, ces collectivités sont responsables de la bonne conservation et gestion de l'ensemble de leurs archives, papier comme numériques. Les communes de moins de 2 000 habitants sont tenues de déposer aux Archives départementales leurs archives définitives, sauf à obtenir l'accord des Archives départementales pour les conserver elles-mêmes ou les confier à leur EPCI, ce qui n'est pas envisageable en l'état actuel d'équipement numérique de ces collectivités. Dès lors, les Archives départementales sont dans l'obligation de leur proposer une offre d'archivage numérique qui permettra de préserver leur patrimoine écrit numérique du XXI<sup>e</sup> siècle. Cette offre pourra également s'adresser aux collectivités de plus de 2 000 habitants, qui peuvent demander aux Archives départementales de prendre en charge leurs archives définitives, par convention, selon des modalités à définir par les élus et élues du Conseil départemental.

Dans l'attente du déploiement de cette offre d'archivage numérique, les Archives départementales continuent de sensibiliser les collectivités à la préservation de leurs archives numériques.

#### Actions et méthode

1. Construire une offre d'archivage numérique ouverte aux collectivités costarmoricaines
  - Définir les modalités juridiques, techniques et financières d'une offre d'archivage numérique, en distinguant le champ du dépôt obligatoire et celui du dépôt facultatif.
  - Définir des modalités de travail entre les Archives départementales et le Centre de gestion, en précisant les rôles et responsabilités en fonction du cycle de vie des documents.
  - Identifier les données prioritaires à intégrer dans le SAE.
2. Sensibiliser les collectivités à la préservation de leurs archives numériques
  - Communiquer auprès des communes et EPCI à l'occasion des visites d'inspection.
  - Proposer une sensibilisation touchant un plus grand nombre de communes, par le biais de webinaires, de courriers circulaires, d'associations comme l'AMF...

## Axe 2 – Objectif 5

### ACCOMPAGNER LES PROPRIÉTAIRES D'OBJETS MOBILIERS

#### Diagnostic et enjeux

Avec plus de 5400 objets mobiliers protégés au titre des Monuments Historiques à ce jour, le département des Côtes-d'Armor se classe parmi les 10 départements conservant le plus d'objets protégés en France.

Une des spécificités de ce patrimoine est la conservation des objets *in situ*, dans les édifices auxquels ils sont historiquement attachés. Il s'agit essentiellement d'objets et mobiliers d'art conservés dans les chapelles et les églises : ces œuvres, dont les plus anciennes peuvent dater du 12<sup>e</sup> siècle, sont dans la plupart des cas la propriété des communes, qui ont la responsabilité de leur conservation depuis la loi de séparation de l'église et de l'État en 1905.

Les communes, souvent de taille modeste sur le territoire costarmoricain, sont confrontées à des difficultés pour assurer la conservation et la transmission de ce patrimoine fragile :

- les membres du conseil municipal et le personnel communal ignorent souvent l'existence de ces objets, leur intérêt patrimonial, et la réglementation qui les concernent ;
- les communes ne disposent pas des compétences en interne pour surveiller l'état de conservation des objets, programmer et suivre des opérations de conservation préventive, de restauration, ou de sécurisation des œuvres.

Le soutien financier apporté depuis plusieurs années par le Département des Côtes-d'Armor aux communes dans le cadre des travaux de conservation et de restauration des objets mobiliers joue un rôle incitatif important, mais l'accompagnement des communes sur le plan technique et scientifique reste crucial pour la préservation de ce patrimoine vulnérable et méconnu. L'ingénierie dispensée par la Conservatrice des Antiquités et Objets d'Art, rattachée aux Archives départementales des Côtes-d'Armor, doit être maintenue et renforcée.

#### Actions et méthode

##### 1. Renforcer la connaissance du patrimoine historique mobilier

- Accroître le nombre de communes récolées par année et inviter les communes à participer à des opérations de recensement des œuvres, notamment via le Collectif Objets.
- Favoriser l'accès à la documentation sur les objets mobiliers au moyen de la numérisation du fonds documentaire de la CAO et de sa diffusion sur les bases de données nationales, notamment sur la Plateforme ouverte du Patrimoine (POP).

##### 2. Accompagner la conservation et la transmission du patrimoine historique mobilier

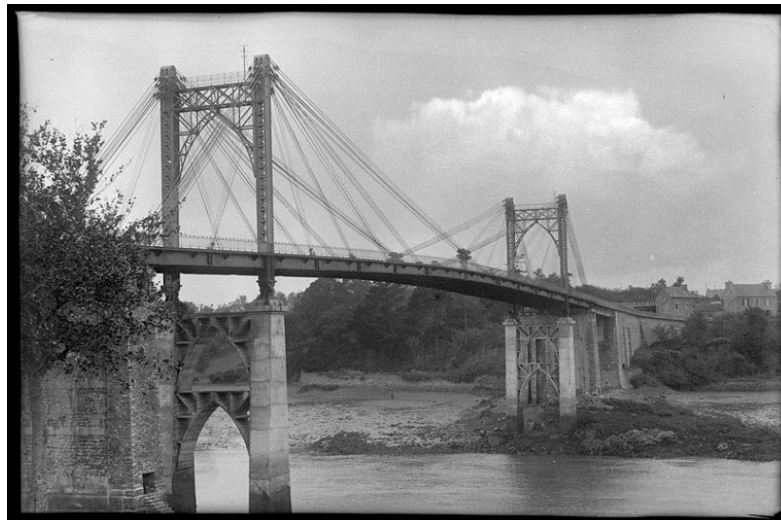
- Poursuivre l'exercice du contrôle scientifique et technique des travaux sur les objets mobiliers, en lien avec la Conservation régionale des Monuments Historiques (DRAC Bretagne).
- Maintenir l'aide financière du Département à destination des communes, pour la conservation, restauration, sécurisation de leur patrimoine mobilier.

## AXE 3

---

# UN ACCÈS FACILITÉ À L'INFORMATION ET AU PATRIMOINE

---



## Introduction de l'axe 3

### « Un accès facilité à l'information et au patrimoine »

---

#### Présentation du contexte et des enjeux

La Révolution française a posé le principe d'un accès libre et gratuit aux archives par tous les citoyens et citoyennes. Les archives sont un gage de la transparence de l'action des services publics et participent de l'exercice du fonctionnement démocratique de la Nation.

Ainsi un public très varié est amené à fréquenter les Archives départementales : on pense d'abord aux généalogistes et amateurs d'histoire, aux spécialistes ou aux apprenants de la recherche en archives (historiens, étudiants), aux professionnels des domaines juridique (généalogistes professionnels, notaires), administratif, technique (géomètres, ingénieurs) patrimonial (chercheurs de l'Inventaire, villes ou pays d'art et histoire...) informationnel (journalistes, services de communication). Mais nombreux sont les particulier qui s'adressent aux Archives en quête d'un document leur permettant de justifier leurs droits. De tous les services patrimoniaux, les services d'archives sont ceux qui ont le public le plus varié et le plus populaire.

Or la recherche en archives peut s'avérer complexe, surtout quand l'utilisateur n'a pas de notion préalable sur la méthode à adopter ou l'organisation des documents qu'il doit consulter. Il est du rôle des archivistes d'accueillir et d'orienter chacun en lui fournissant des informations adaptées et compréhensibles, sur place dans la salle de lecture ou à distance et sur le site internet. Aujourd'hui les usagers consentent moins à se déplacer, exigent de la facilité, de la simplicité et de la transparence.

L'enjeu est de rendre pleinement accessibles les documents conservés et de permettre à tout citoyen d'exercer son droit d'accès aux archives pour leur valeur informationnelle comme pour leur valeur patrimoniale.

C'est pourquoi depuis 2020, les Archives départementales mènent un projet structurant dit « Cam@rade » (Côtes-d'Armor : modernisation de l'accès aux ressources des Archives départementales). Il s'agit de renforcer la « découvrabilité » de nos contenus culturels en agissant dans trois directions :

- poursuivre la rétroconversion, la normalisation et l'indexation d'un nombre croissant d'instruments de recherche décrivant les archives, en respectant les normes et pratiques professionnelles ;
- diffuser ces métadonnées (c'est-à-dire les informations décrivant les archives) sur notre site de recherche, afin qu'elles soient recherchables par le moteur de recherche, mais aussi sur des portails d'autres institutions, pour les « exposer » davantage.
- rapprocher les archives numérisées des instruments de recherche qui les décrivent, afin de fournir aux usagers l'information la plus complète possible, permettant de comprendre dans quel contexte ces archives ont été produites et conservées, de découvrir quels autres documents (non numérisés) pourraient les intéresser pour mener des recherches fructueuses. Au lieu de mettre à disposition les seules informations les plus recherchées,

les Archives départementales des Côtes-d'Armor font le pari de la curiosité des internautes au-delà de la consommation ponctuelle.

Aussi les Archives départementales des Côtes-d'Armor se reconnaissent-elles dans la dynamique FAIR, pour des données faciles à trouver, accessibles, interopérables et réutilisables.

Toute évolution technologique, notamment l'intelligence artificielle, contribuant à cette découvrabilité et à l'efficacité de la recherche sera examinée avec intérêt.

## Présentation des objectifs

### 👁️ **Objectif 1 : produire des instruments de recherche normalisés et interopérables**

Définir le programme de production d'instruments de recherche ; se donner les moyens ; produire des instruments de recherche et des référentiels de qualité.

### 👁️ **Objectif 2 : renforcer la découvrabilité de nos ressources**

Enrichir et rationaliser les contenus accessibles sur le site internet ; alimenter des portails extérieurs.

### 👁️ **Objectif 3 : enrichir et rationaliser l'offre en ligne d'archives numérisées**

Basculer les archives numérisées de l'ancienne salle virtuelle vers le moteur de recherche ; enrichir les archives numérisées en ligne ; se former sur le standard 3IF de diffusion d'images

### 👁️ **Objectif 4 : donner accès aux archives numériques**

Informar les usagers de l'existence des fonds numériques ; donner accès aux archives numériques en salle et à distance

### 👁️ **Objectif 5 : enrichir les contenus scientifiques et culturels sur le site internet**

Définir une stratégie de diffusion des différents contenus produits par les Archives ; proposer un site incontournable pour l'histoire du département ; faciliter l'entrée territoriale.

### 👁️ **Objectif 6 : faire connaître la bibliothèque**

Poursuivre le catalogage et la diffusion des catalogues ; visibiliser les collections et acquisitions.

## Axe 3 – Objectif 1

### PRODUIRE DES INSTRUMENTS DE RECHERCHE NORMALISÉS ET INTEROPÉRABLES

#### Diagnostic et enjeux

Les instruments de recherche rédigés par les archivistes à l'issue des opérations de classement des fonds sont la clé pour accéder aux documents d'archives et développer la connaissance des fonds. Un état des lieux approfondi des instruments de recherche ces dernières années a débouché sur une politique éditoriale, une feuille de route de la reprise des inventaires et la mise en œuvre systématique de règles de normalisation, afin de produire des instruments de recherche conformes aux normes internationales en vigueur et opérants dans le moteur de recherche Bach. La normalisation des instruments de recherche est par ailleurs un pré-requis en cas de changement de logiciel documentaire.

Parallèlement à cet état des lieux, les compétences archivistes des agents ont été progressivement renforcées en interne, la procédure d'informatisation et de normalisation des instruments de recherche a été stabilisée et une chaîne de vérification et de publication des fichiers produits mise en œuvre.

L'enjeu est de respecter un mode opératoire qui garantisse une diffusion et une exploitation la plus large possible de ces instruments de recherche.

#### Actions et méthode

##### 1. Définir le programme de production d'instruments de recherche

- Définir des priorités dans les instruments de recherche devant faire l'objet d'une normalisation et d'une mise en ligne, en lien avec les besoins des usagers en salle de lecture et ceux des Archives départementales pour mener à bien les actions culturelles et les fils rouges.
- Définir les répertoires méthodiques devant être élaborés en priorité pour faciliter la gestion en interne des versements.

##### 2. Se donner les moyens

- Poursuivre les actions de formation continue des agents.
- Évaluer l'efficacité du circuit de relecture et validation des instruments de recherche produits, pour gagner en fluidité.
- S'appuyer sur l'aide fournie par un prestataire de rétroconversion des instruments de recherche.

##### 3. Produire des instruments de recherche et des référentiels de qualité

- Poursuivre le travail de production, de reprise et d'amélioration des instruments de recherche.
- Enrichir et mettre à jour la politique éditoriale, compléter nos référentiels.
- Prévoir une opération annuelle de nettoyage et correction des termes d'indexation pour améliorer les recherches sur le site Internet.

## Axe 3 – Objectif 2

### RENFORCER LA DECOUVRABILITE DE NOS RESSOURCES

#### Diagnostic et enjeux

Le public exprime une demande accrue d'accès à distance aux ressources des services d'archives. Renforcer la visibilité des ressources proposées par les Archives départementales des Côtes-d'Armor permet non seulement de répondre à cette demande, mais également d'attirer un nouveau public, parfois peu au fait de la richesse des fonds et documents conservés dans les services d'archives.

Depuis plusieurs années, les Archives départementales des Côtes-d'Armor ont mis en œuvre une politique de diffusion de leurs ressources sur leur site Internet : instruments de recherche, aides à la recherche, images numérisées, ressources pédagogiques... Cependant, pour des raisons techniques, deux autres systèmes cohabitent encore avec le site Internet principal des Archives départementales pour la diffusion des images : la salle de lecture virtuelle et la visionneuse Phraséa. Cela contribue à un manque de lisibilité et un éparpillement des ressources mises à disposition du public, d'autant plus que les évolutions liées au web sémantique nécessitent la mise en ligne de données structurées, normalisées et interopérables.

En outre, les Archives départementales des Côtes-d'Armor sont intégrées à un réseau de partenaires nationaux et régionaux qui peut contribuer à inscrire davantage les Archives départementales dans le paysage national de la recherche (FranceArchives, Bibliothèque nationale de France pour la presse ancienne numérisée, SUDOC pour les journaux et périodiques, Ccfr pour les ouvrages de bibliothèque, portail régional des cultures Bretania...). Dans le domaine de l'histoire de l'art, la documentation photographique de la Conservation des Antiquités et Objets d'Art des Côtes-d'Armor intègre progressivement la base de données nationale Palissy consacrée au patrimoine mobilier français.

#### Actions et méthode

##### 1. Enrichir et rationaliser les contenus accessibles sur le site internet

- Poursuivre le travail de bascule des images mises en ligne sur la salle virtuelle et sur Phraséa, pour regrouper toutes les ressources dans le même moteur de recherche.
- Mettre en ligne la totalité des instruments de recherche.
- Effectuer une veille sur les recommandations et technologies du Web sémantique, sur le 3IF, sur les solutions logicielles.
- Faire évoluer le site internet principal et le site de recherche dans le sens d'un meilleur référencement.

##### 2. Alimenter des portails extérieurs

- Reprendre la publication régulière des instruments de recherche sur le portail FranceArchives.
- Établir une liste des titres de journaux et périodiques à signaler dans le SUDOC.
- Continuer à proposer les collections numérisées au portail Bretania.
- Poursuivre la transmission régulière des données à la Médiathèque du Patrimoine et de la photographie.
- Communiquer sur le signalement extérieur de nos ressources via le site Internet des Archives départementales.

## Axe 3 – Objectif 3

### ENRICHIR ET RATIONALISER L'OFFRE EN LIGNE D'ARCHIVES NUMÉRISÉES

#### Diagnostic et enjeux

Les Archives départementales ont mis à disposition des usagers en mars 2023 un moteur de recherche performant qui s'accompagne d'une nouvelle visionneuse. Ce moteur de recherche permet de faire des recherches dans les archives numérisées mais aussi, en même temps, dans l'ensemble des instruments de recherche décrivant toutes les archives. L'ancienne visionneuse, connue sous le nom de « salle virtuelle », est toujours très utilisée en parallèle mais doit disparaître en raison de son obsolescence technologique.

Trois enjeux doivent être relevés :

- rassembler la totalité des images en un seul et même outil plus efficace.
- augmenter et diversifier les archives numérisées accessibles en ligne.
- s'adapter aux évolutions du web en matière de consultation et d'exploitation des images.

#### Actions et méthode

##### 1. Basculer les archives numérisées de l'ancienne salle virtuelle vers le moteur de recherche

- Depuis 2023, cette reprise se fait méthodiquement et progressivement par corpus (recensement militaire, répertoires de notaires, cadastre ancien, presse ancienne...), parallèlement à la normalisation et à la diffusion des instruments de recherche : ce mode opératoire sera poursuivi.
- Le principal enjeu est la reprise des données de l'état civil (près de 5 millions d'images). Pour cela, 2 actions sont à organiser et réaliser :
  - la bascule des images dans l'arborescence cible.
  - l'élaboration des quelques 400 instruments de recherche incluant les liens images.

##### 2. Enrichir les archives numérisées en ligne

- Élaborer et rédiger la politique de numérisation et de diffusion.
- Établir un programme des futures numérisations.
- Repérer les fonds déjà numérisés qui pourraient être mis en ligne.
- Mettre en ligne des documents isolés intéressants (dans les actualités du site internet dans une exposition, un dossier pédagogique ou pour illustrer les instruments de recherche).

##### 3. Se former sur le standard 3IF (outil de visualisation des archives numérisées)

- Les Archives départementales doivent restées informées sur le standard 3IF qui devrait s'imposer dans les années à venir même si la visionneuse Bach n'est pas compatible pour le moment.
- Une formation régulière des agents concernés est à prévoir.

## Axe 3 – Objectif 4

### DONNER ACCÈS AUX ARCHIVES NUMÉRIQUES

#### Diagnostic et enjeux

Depuis 2021, les Archives départementales possèdent un système d'archivage électronique (SAE). La collecte des données numériques a commencé et dès à présent il s'agit de répondre à toute demande d'accès à ces archives. Pour cela, il faut informer les usagers de leur existence et de leur contenu d'une part, et résoudre les problématiques d'accès sur place et à distance d'autre part. L'apparente simplicité du numérique cache en réalité des difficultés de mise à disposition.

#### Actions et méthode

1. Informer les usagers de l'existence des fonds numériques
  - Mettre en ligne le registre des entrées en open data chaque année (depuis 2021).
  - Publier des instruments de recherche décrivant les archives numériques dans le moteur de recherche, selon deux modalités au choix : manuellement ou automatiquement par le biais d'un connecteur entre le SAE et le SIA. Dans un premier temps, Il s'agit de concevoir la méthodologie de saisie des instruments de recherche dans la configuration manuelle. A moyen terme, les Archives départementales devront acquérir le connecteur, ce qui permettra d'alléger considérablement le temps de travail.
  - Établir et éprouver une procédure de traitement des entrées d'archives numériques.
2. Donner accès aux archives numériques en salle et à distance
  - Faire un état des lieux des outils utilisés par les services d'archives pour la mise à disposition à distance des archives communicables de manière dérogatoire.
  - Établir la procédure de communication des archives numériques en salle et à distance
  - Mettre en œuvre la procédure de communication par la transformation éventuelle des postes de travail et des outils de visionnage (notamment pour les archives sonores et audiovisuelles).

## Axe 3 – Objectif 5

### ENRICHIR LES CONTENUS SCIENTIFIQUES ET CULTURELS DU SITE INTERNET

#### Diagnostic et enjeux

Les Archives départementales disposent d'un site internet dit « institutionnel » qui donne accès à deux outils en ligne de consultation des instruments de recherche et des archives numérisées (Bach et la salle virtuelle) : [www.archives.cotesdarmor.fr](http://www.archives.cotesdarmor.fr).

Le site internet propose des informations pratiques, des actualités, des conseils sur les méthodes de recherche et d'archivage et des contenus pédagogiques et culturels. Fortes de leur légitimité scientifique, les Archives départementales peuvent devenir un site internet de référence pour toute personne recherchant des informations sur l'histoire et le patrimoine des Côtes-d'Armor, au-delà de la consultation des documents d'archives. Cela offrirait en outre une meilleure visibilité au rattachement aux Archives de la conservation des antiquités et objets d'art.

Il convient en particulier de donner de la visibilité aux fils rouges définis par le service, notamment à la connaissance des lieux et du patrimoine.

#### Actions et méthode

1. Définir une stratégie de diffusion des différents contenus produits par les Archives
  - Élaborer une politique de diffusion des contenus en ligne (type de contenus, fréquence, etc.).
  - Mieux valoriser les contenus des actions de valorisation passées et futures (exposition, dossiers pédagogiques).
2. Proposer un site incontournable pour l'histoire du département
  - Devenir un portail de référence sur l'histoire et le patrimoine du département en mettant en valeur les partenaires (annuaire thématique, actualités des partenaires).
  - Se faire l'écho de l'actualité de la recherche et de l'édition.
3. Faciliter l'entrée territoriale
  - Étudier les possibilités de développement d'un accès géographique au patrimoine écrit et mobilier (cartographie donnant accès aux instruments de recherche dans les archives communales et aux bases patrimoniales du ministère de la Culture).

## Axe 3 – Objectif 6

### FAIRE CONNAÎTRE LA BIBLIOTHÈQUE

#### Diagnostic et enjeux

La bibliothèque des Archives départementales, composée d'ouvrages et de périodiques, constitue une ressource précieuse pour l'histoire et en particulier pour l'histoire de Bretagne et des Côtes-d'Armor. Cependant, elle n'est pas suffisamment connue et exploitée par le public comme par le personnel des Archives départementales et les professionnels du patrimoine dans le département. Un important travail de reprise a été engagé ces dernières années, permettant de disposer de catalogues à jour des dernières entrées. Ces catalogues ne sont toutefois ni normalisés ni harmonisés. Par ailleurs, l'effort de traitement des collections doit être poursuivi avec l'arriéré des ouvrages plus anciens pas ou mal décrits. La connaissance de la bibliothèque passe donc en premier lieu par une meilleure accessibilité de ses catalogues. Il serait également utile de valoriser davantage ses collections.

#### Actions et méthode

##### 1. Poursuivre le catalogage et la diffusion des catalogues

- Normaliser les catalogues des ouvrages et périodiques de la bibliothèque et les diffuser sur le moteur de recherche commun aux documents d'archives.
- Traiter les arriérés anciens.
- Rationaliser le classement des documents des séries Ms (manuscrits) et Ab (littérature professionnelle).
- Contribuer à des portails et catalogues collectifs.

##### 2. Visibiliser les collections et acquisitions

- Rédiger et diffuser la politique d'acquisition.
- Communiquer en interne et en externe sur l'enrichissement des collections.
- Mettre à jour régulièrement les usuels de la salle de lecture.
- Valoriser les collections par l'élaboration de produits documentaires (bibliographies thématiques, dépouillements de périodiques) de publications et d'expositions, en rapport avec les fils rouges (histoire du patrimoine, connaissance des lieux, agriculture, histoire personnelle, histoire des femmes).

## AXE 4

---

# UNE LARGE OUVERTURE VERS LES PUBLICS ET LES TERRITOIRES

---



## Introduction de l'axe 4

### « Une large ouverture vers les publics et les territoires »

---

#### Présentation du contexte et des enjeux

A l'extrémité finale de la chaîne archivistique viennent les missions de communication et de valorisation, qui visent à faire connaître le patrimoine archivistique et l'histoire du territoire.

Les Archives départementales des Côtes-d'Armor souhaitent poursuivre les actions engagées depuis la réouverture des espaces publics selon des modalités qui permettent de répondre à diverses attentes, de toucher un large public et même, aussi souvent que possible, de croiser les publics afin d'offrir des espaces de stimulations et de dialogues constructifs (le monde académique, les institutions culturelles et patrimoniales, les associations et le grand public).

Car dans les Côtes-d'Armor et en Bretagne, les Archives départementales sont un des principaux acteurs de référence en matière d'histoire et de patrimoine écrit et figuré. Leur positionnement est double :

- établissement briochin conservant des collections et recevant du public ;
- service culturel rayonnant dans le département, en apportant ingénierie aux producteurs d'archives, en exerçant le contrôle scientifique et technique sur les archives publiques des collectivités, mais aussi en entretenant des relations partenariales avec de nombreux acteurs publics et privés de la connaissance dans les champs de l'histoire et du patrimoine.

Dans un département marqué par une forte ruralité, il est important de ne pas négliger les espaces les plus éloignés, de faciliter l'accès de ces habitants et habitantes aux divers services proposés. Le projet politique départemental met l'accent sur l'accès de toutes et tous à la culture et au patrimoine.

Il convient enfin de tirer profit de la relative centralité de Saint-Brieuc en Bretagne. Les nouveaux espaces publics du bâtiment des Archives départementales sont des lieux d'accueil intéressants pour les partenaires des Archives, les acteurs du patrimoine, les établissements d'enseignement et de recherche en sciences humaines et sociales.

Depuis la réouverture au public en 2023, les expositions proposées ont porté sur les sujets suivants : l'histoire des forêts, les Costarmoricaines et Costarmoricains dans la Seconde Guerre mondiale, les doléances de 1789 et la parole du peuple, les photographies des marqueurs de la modernisation du paysage, notamment les usines de nutrition animale, la déportation des enfants juifs de Saint-Brieuc. Les prochains thèmes en cours de préparation sont : l'illustration des livres d'histoire, des fonds photographiques, l'agriculture. Ces sujets sont choisis en fonction des critères suivants :

- l'intérêt des documents d'archives
- les centres d'intérêt des publics
- le lien avec les programmes de l'Éducation nationale
- les questions sociales, politiques ou environnementales qui parcourent notre société : à travers la culture, les savoirs scientifiques et la mémoire, il s'agit de montrer la complexité

de ces questions en offrant la possibilité d'une prise de distance, d'un temps privilégié de réflexion.

Autour de ces expositions, les Archives départementales des Côtes-d'Armor veulent continuer à proposer une offre scientifique et culturelles variée :

- des ateliers d'aide à la recherche, pour mettre le pied à l'étrier des personnes qui veulent se lancer dans des recherches historiques sans en connaître la méthode et les outils
- des conférences régulières, qui permettent de faire connaître des travaux de recherche de professionnels ou d'amateurs.
- des tables rondes, qui réunissent des curieux autour de divers spécialistes d'un sujet tant dans sa dimension historique que dans ses aspects contemporains : les précédentes ont porté sur les archives des guerres du 20<sup>e</sup> siècle, le Planning familial, les liens entre archives et détention ; la prochaine portera sur l'enfance protégée.
- des offres culturelles tournées vers un public qui n'entre pas aux archives pour l'histoire : des jeux de piste, des ateliers calligraphie, des contes, des formes théâtrales, des visites extérieures... (visites nature en forêt, contes, calligraphie, ...)

Face au relativisme historique, les services d'archives ont un devoir de vérité scientifique et jouent un rôle majeur dans la manière dont les sociétés se réapproprient leur histoire. Il s'agit de montrer la complexité des questions et les différents points de vue, de donner de la profondeur historique, d'apprendre à étudier le contexte, de développer l'esprit critique pour outiller les citoyennes et citoyens.

## Présentation des objectifs

### 👁️ **Objectif 1 : mieux communiquer auprès des différents publics**

Mener une réflexion collective sur la communication des Archives ; faire évoluer les modalités de communication.

### 👁️ **Objectif 2 : proposer une offre scientifique et culturelle variée**

Proposer une offre scientifique de qualité sur site ; aller vers les publics éloignés géographiquement et culturellement.

### 👁️ **Objectif 3 : renforcer la médiation et l'offre éducative et culturelle**

maintenir la qualité de l'offre du service éducatif ; poursuivre la diversification des publics

### 👁️ **Objectif 4 : développer les partenariats et impliquer les Costarmoricaines et Costarmoricains**

Accueillir les partenaires aux Archives ; mener des projets avec des partenaires ; associer le grand public.

## Axe 4 – Objectif 1

### MIEUX COMMUNIQUER AUPRÈS DES DIFFÉRENTS PUBLICS

#### Diagnostic et enjeux

Les Archives départementales communiquent pour le moment de façon assez traditionnelle : affichage sur place, site internet, courriers, courriels, presse pour les événements particuliers. Et l'écrit occupe une grande place dans cette communication.

Il convient de réfléchir aux moyens d'améliorer notre communication afin de mieux se faire comprendre et mieux se faire connaître. L'enjeu est de satisfaire le public existant et d'attirer un nouveau public, en visant en particulier les personnes les plus « éloignées » des archives, géographiquement mais aussi dans les usages.

Il faut aussi accompagner l'évolution des attentes (moindres déplacements des usagers, demande de réactivité, besoin de réponses « clé en main », primeur de la vidéo sur l'écrit), qui correspondent à des évolutions de la société.

#### Actions et méthode

##### 1. Mener une réflexion collective sur la communication des Archives

- Évaluation des contenus et médias utilisés sur place et à distance.
- Se former à une communication plus accessible.
- Expression et analyse des besoins.
- Détermination du mode opératoire.
- Évaluation des résultats.

##### 2. Faire évoluer les modalités de communication

- Communiquer plus régulièrement, en dehors des animations culturelles, sur l'ensemble des activités des Archives.
- Investir les réseaux sociaux pour une communication plus réactive et au plus près des publics.
- Créer des supports pédagogiques et accessibles (vidéo, infographie, signalétique, traduction en anglais de certains supports...).
- Poursuivre la mise en accessibilité du site internet.
- Rendre le bâtiment plus visible et plus accessible.

##### 3. Encourager l'autonomie des usagers

- Organiser des ateliers thématiques d'aide à la recherche.
- Développer et simplifier les outils d'aide à la recherche (fiches, tutoriels vidéo, concevoir les outils d'aide à la recherche comme ultime étape de la réalisation d'un instrument de recherche...).

## Axe 4 – Objectif 2

### PROPOSER UNE OFFRE SCIENTIFIQUE ET CULTURELLE VARIÉE

#### Diagnostic et enjeux

Depuis leur réouverture en 2023 après l'extension-restructuration du bâtiment, les Archives départementales ont mis en place une programmation culturelle et scientifique variée : expositions scénographiées, cycles de conférences, spectacles, journées d'étude. L'enjeu est d'inscrire les Archives départementales dans le paysage costarmoricain comme un lieu de culture à part entière destiné au grand public, au-delà de la seule consultation des archives en salle de lecture ou sur le site internet. L'objectif est de maintenir une programmation régulière, diversifiée à destination du grand public, tout en restant soutenable pour les équipes.

#### Actions et méthode

##### 1. Proposer une offre scientifique de qualité sur site

- Organiser des expositions aux thématiques et à la scénographie attractives pour le grand public en alternant expositions scientifiques demandant un important travail de recherche historique et expositions d'archives reflétant l'actualité de classement des fonds d'archives.
- Participer au renouvellement de la recherche en faisant connaître les nouveaux fonds d'archives accessibles, en nouant des partenariats avec les organismes de recherche et en sensibilisant les étudiants sur les archives.
- Rendre accessible au grand public l'actualité de la recherche (conférences, journées d'étude, rencontres...).

##### 2. Aller vers les publics éloignés géographiquement ou culturellement

- Développer les actions hors les murs en s'appuyant sur un réseau de partenaires (sites patrimoniaux, associations d'histoire locale, médiathèques, maisons du département, communes, villes et pays d'art et d'histoire, etc.).
- Investir de nouveaux champs culturels pour attirer un public différent (spectacles, arts visuels, activités ludiques...).

## Axe 4 – Objectif 3

### RENFORCER LA MÉDIATION ET L'OFFRE ÉDUCATIVE ET CULTURELLE

#### Diagnostic et enjeux

Les Archives départementales des Côtes-d'Armor réalisent un important travail de médiation auprès du public scolaire depuis de nombreuses années. Le service éducatif, qui dispose de l'aide d'un professeur-relais, a su constituer un solide réseau d'enseignants et de partenaires. Il propose un panel d'activités variées, dont la qualité est reconnue par le milieu éducatif : visites des Archives départementales, séances de travail thématique sur des documents originaux, ateliers pratiques, accompagnement au Concours national de la résistance et de la déportation. Par ailleurs, il organise chaque année un appel à projet permettant de financer la venue de 12 classes aux Archives. Enfin, il s'inscrit pleinement dans la dynamique de l'éducation artistique et culturelle en mettant en place chaque année depuis 2022 un projet associant un artiste, une classe et un travail sur les documents d'archives. En moyenne, 2 300 élèves fréquentent les Archives départementales chaque année.

L'enjeu est de maintenir ce qui fonctionne tout en renouvelant l'offre progressivement et en s'adressant plus particulièrement aux publics scolaires moins favorisés.

#### Actions et méthode

##### 1. Maintenir la qualité des activités du service éducatif

- Veiller à leur adéquation par rapport aux programmes scolaires et aux attentes des enseignants.
- Favoriser le travail avec les enseignants sous la forme de projet (par rapport aux simples visites).
- Poursuivre l'inscription des Archives départementales dans le champ de l'éducation artistique et culturel, développer des partenariats (artistes, autres institutions culturelles, pass culture).

##### 2. Poursuivre la diversification des publics

- Pour les publics scolaires : déterminer les publics prioritaires en croisant les critères du Département, de l'Éducation nationale et de la Direction régionale des affaires culturelles, pour mieux cibler ces publics prioritaires et les établissements qui n'ont jamais fréquenté les Archives.
- Pour les publics non scolaires : contribuer à l'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie en organisant des projets s'adressant aux publics du champ social, aux aînés, etc.

## Axe 4 – Objectif 4

### DÉVELOPPER LES PARTENARIATS ET IMPLIQUER LES COSTARMORICAINES ET COSTARMORICAINS

#### Diagnostic et enjeux

Les Archives départementales entretiennent des relations avec de nombreux acteurs publics et privés s'intéressant à l'histoire et au patrimoine : le monde de l'enseignement, le secteur patrimonial (bibliothèques, musées, monuments historiques, archives, inventaire), les sociétés savantes et diverses associations intéressées à la connaissance et à la valorisation de l'histoire.

Il est souhaitable de faire vivre ces partenariats et de les diversifier, au bénéfice de l'offre aux publics, du rayonnement des Archives mais aussi de l'enrichissement des collections. La mutualisation des compétences et des moyens entre les acteurs contribue également à une gestion responsable.

Enfin, les personnes qui s'intéressent à l'histoire, à titre individuel ou au sein d'associations, pourraient utilement s'associer, en fonction de leurs centres d'intérêt, à des projets encadrés par les Archives départementales à des fins de diffusion de la connaissance : il s'agit d'expérimenter des projets collaboratifs permettant d'améliorer l'accès à des contenus de qualité.

#### Actions et méthode

##### 1. Accueillir les partenaires aux Archives

- Resserrer les relations avec l'enseignement supérieur via des visites du bâtiment, des ateliers d'initiation à la recherche, en continuant à accueillir des étudiants en stage.
- Encourager l'utilisation par les partenaires des espaces publics des Archives pour des réunions de travail, pour des manifestations ouvertes au public.

##### 2. Mener des projets avec des partenaires

- Favoriser le croisement des informations avec les autres services patrimoniaux, en particulier l'Inventaire de la région Bretagne et la Conservation régionale des monuments historiques, pour identifier les gisements d'archives en main privée.
- Mener des collaborations de projets avec les domaines départementaux (La Roche Jagu, La Hunaudaye, Beauport, Bon Repos).
- Mener des projets avec des associations autour des collections, faciliter l'exploitation des archives par les associations dans le cadre de conventions.
- Renforcer le partenariat avec le Centre généalogique.
- Contribuer à des projets de réutilisation des archives au moyen d'outils numériques.
- S'appuyer sur l'expertise de ces partenaires (notamment sur les documents sonores et audiovisuels ou en langue bretonne).

##### 3. Associer le grand public

- Proposer des actions collaboratives visant à enrichir la connaissance et les outils de recherche (transcriptions, contribution à Wikipédia et Wikidata, ...).
- Impliquer les Costarmoricains et Costarmoricaines dans des opérations de collecte d'archives (notion d'ambassadeurs des archives).

# FILS ROUGES

## Introduction

---

### Pourquoi des fils rouges ?

Les Archives départementales ont des **missions obligatoires**, notamment de collecte, classement-inventaire et communication de **l'ensemble des archives présentant un intérêt historique ou juridique**. L'activité est très largement régie par le code du patrimoine et encadrée par des circulaires ou référentiels de tri et de conservation, qui visent à constituer un patrimoine national cohérent sur l'ensemble du territoire français.

Cependant, au-delà de ce qu'il est obligatoire de collecter, il est intéressant d'identifier **des priorités propres à notre département**, en fonction de l'historique des fonds conservés, des thématiques locales, de la richesse des fonds, des possibilités de valorisation, des attentes des citoyens et citoyennes.

De plus, pour pouvoir traiter les archives à moyens constants, il est nécessaire de **définir des priorités**.

Le travail d'élaboration du projet scientifique, culturel et éducatif a été l'occasion de réfléchir à des **thématiques**, qui ont donné naissance à des fils rouges.

**Un fil rouge a vocation à être tiré en suivant la chaîne archivistique** : de la collecte à la valorisation, en passant par les missions de classement et de communication.

En effet, il s'agit de **mener des projets « intégrés »**, qui ont d'autant plus de sens qu'ils concernent plusieurs de nos missions. Cela facilite la mobilisation de l'équipe de l'amont à l'aval et cela permet de se projeter sur du plus long terme. Car pour valoriser un sujet, il faut d'abord s'assurer d'avoir collecté des archives pertinentes, de les avoir classées et inventoriées, d'avoir publié les instruments de recherche qui en facilitent l'accès, voire d'avoir numérisé des corpus documentaires.

Il n'y a pas de hiérarchie entre ces fils rouges.

### Quels fils rouges ?

**Six fils rouges ont été proposés par le service :**

1. l'histoire personnelle
2. l'histoire du patrimoine
3. l'histoire des femmes
4. langues et cultures de Bretagne
5. l'agriculture, la pêche et l'alimentation
6. la connaissance des lieux

S'ensuit une présentation synthétique, avant une description plus détaillée :

## **1. L'histoire personnelle**

La grande majorité des usagers des Archives départementales s'intéresse à l'histoire des personnes et des familles : la généalogie en est la pratique la plus connue et l'état civil est la typologie documentaire la plus consultée. Mais l'existence d'archives permettant de retracer des parcours individuels plus récents est souvent méconnue : de nombreuses personnes ignorent qu'elles peuvent trouver des informations les concernant directement ou concernant la famille proche. Les archives judiciaires, les archives sociales, les archives liées à des droits particuliers occupent pourtant des centaines de mètres linéaires de rayonnages et sont communiquées à la demande, dans le respect des règles de protection de la vie privée. Les Archives départementales ont donc souhaité inscrire l'histoire personnelle au cœur des pratiques de collecte, d'inventaire, de communication : mieux collecter, mieux décrire, mieux faire connaître ces documents contribue à faciliter la construction des identités individuelles et le lien entre le présent et le passé.

## **2. L'histoire du patrimoine architectural, mobilier et paysager**

Plusieurs facteurs concomitants nous ont amenés à choisir ce fil rouge :

- la grande richesse du patrimoine bâti et mobilier dans les Côtes-d'Armor, documentée par des archives très intéressantes et qui ne cessent de s'enrichir (publiques, privés, figurées) ;
- un intérêt très répandu pour la connaissance de ce patrimoine, de la part des particuliers, amateurs d'art, associations, institutions patrimoniales, collectivités...
- l'accroissement des fonds concernant le paysage, notamment à travers la photographie.

Il s'agit donc de veiller à faciliter l'accès aux archives variées décrivant le patrimoine en produisant des instruments de recherche suffisamment détaillés, en faisant connaître les outils d'accès et les archives elles-mêmes, et en y associant toutes les personnes intéressées.

## **3. L'histoire des femmes**

Donner une plus grande visibilité aux femmes dans l'histoire en portant une attention particulière aux archives traitant de femmes ou produites par des femmes, ainsi peut être résumé l'objectif de ce fil rouge. La contribution des Archives départementales à la connaissance du patrimoine passe par la collecte des archives, par l'indexation, par la mise en valeur de ces archives et par des partenariats permettant de donner plus d'écho aux actions menées par les différents acteurs et actrices.

## **4. Langues et cultures de Bretagne**

La faible proportion des archives en langue bretonne ou gallèse conservées aux Archives départementales ne doit pas empêcher de leur porter une attention particulière. Il s'agit de leur donner plus de visibilité, via la description, l'indexation, la numérisation et leur valorisation sur le site internet. On sera vigilant à collecter des documents se rapportant à cette thématique, dans le respect des périmètres des acteurs institutionnels ou associatifs en Bretagne. Les actions de

valorisation à l'attention du grand public comme du public scolaire intègrent la volonté de faire connaître et de faire vivre ces langues.

## **5. L'agriculture, la pêche et l'alimentation**

A partir du constat de l'étonnante faible représentation de ces domaines d'activité dans les fonds et collections, et en lien avec un projet départemental de valorisation de l'alimentation, les Archives départementales ont entrepris en 2023 une collecte des archives publiques et privées produites sur ces thématiques importantes pour l'histoire économique, sociale et culturelle de notre département. A l'issue des opérations de classement et d'inventaire, une opération de valorisation sera préparée, autour d'une exposition prévue en 2027.

## **6. La connaissance des lieux**

Les Archives départementales sont le lieu par excellence de la connaissance de l'histoire d'un territoire, dans toutes ses composantes et singularités. Les documents d'archives sont très souvent classés ou interrogés par lieu (paroisse, commune, arrondissement...) : une attention particulière est donc apportée à l'indexation géographique et à l'enrichissement d'un référentiel géo-historique, qui permet de tenir compte de l'évolution des lieux dans le temps.

La toponymie, marquée par les langues bretonne et galloise, offre des terrains d'exploration infinis, à la connaissance desquels les Archives départementales peuvent utilement apporter leur pierre.

L'appropriation des archives par tous les territoires s'appuiera sur cette approche géographique.

## 1. Fil rouge « Histoire personnelle »

---

La grande majorité des usagers des Archives départementales s'intéresse à l'histoire des personnes et des familles : la généalogie en est la pratique la plus connue et l'état civil est la typologie documentaire la plus consultée, devant les recensements de population, les matricules militaires ou encore les minutes notariales.

Mais les Archives départementales collectent et conservent des volumes importants d'archives qui permettent de s'intéresser à des **parcours individuels moins communs voire plus récents**. Ces archives sont collectées en raison de leur **intérêt historique** mais aussi souvent de leur **valeur juridique**. Il s'agit notamment des archives judiciaires, des archives du champ social, plus généralement des archives liées à des droits particuliers. Jugements de divorce, dossiers de jeunes suivis par l'aide sociale à l'enfance, jugements et dossiers de procédure du tribunal pour enfants, dossiers individuels de la protection judiciaire de la jeunesse, archives pénitentiaires, dossiers individuels d'insertion et de probation... Ces archives relatent **des événements ou des parcours de vie compliqués voire douloureux**.

L'**accès à ces informations** s'inscrit souvent dans une démarche de compréhension, de reconstruction, à travers la découverte d'informations méconnues ou passées sous silence dans la transmission familiale. Le développement de la psychogénéalogie illustre également l'intérêt de la connaissance du passé dans la recherche identitaire.

Or la recherche par des particuliers d'informations relatives à des années de placement ou au passé délinquant d'un parent par exemple revêt une sensibilité particulière :

- la recherche mérite d'être accompagnée et explicitée car elle peut s'avérer infructueuse ou générer des émotions fortes et une incompréhension, notamment générée par le caractère administratif ou technique des dossiers ou l'absence d'informations ;
- de très nombreuses personnes ignorent qu'elles peuvent trouver des informations les concernant directement ou concernant leur famille proche ou leur ascendance immédiate : il serait utile de le faire savoir ;
- cependant, les informations relatives à la vie privée, à caractère judiciaire ou médical sont protégées par des délais dits de communicabilité, en application du code du Patrimoine.

Désireuses de mieux tenir compte des fragilités individuelles, de faciliter la construction des identités individuelles et le lien entre le présent et le passé, les Archives départementales ont souhaité **inscrire l'histoire personnelle au cœur des pratiques de collecte, d'inventaire, de communication**. Pour cela, des actions seront menées dans les directions suivantes :

- consolider les outils qui permettent de savoir et de faire savoir ce qui est conservé et ce qui ne l'est pas ;
- collecter les bases de données nominatives, qui facilitent les recherches ;
- rattraper le retard dans la collecte des archives judiciaires ;
- rédiger des instruments de recherche qui facilitent les recherches (par nom, par date, par type de mesure...), en affinant les descriptions au besoin ;
- privilégier la rédaction d'instruments de recherche méthodiques permettant de répondre plus efficacement aux demandes (ex : aide sociale à l'enfance) ;
- traiter en priorité les archives communicables et donner les informations de principe sur les modalités de consultation des archives non librement communicables ;
- mettre en place des outils de communication et des actions de médiation accessibles et adaptées aux usagers concernés ;
- collaborer avec les professionnels du social et de la justice.

## 2. Fil rouge « Histoire du patrimoine architectural, mobilier et paysager »

---

Le département des Côtes-d'Armor a la chance de posséder, sur son territoire, un **patrimoine bâti et mobilier en grand nombre et d'une grande richesse** (plus de 6000 objets et édifices inscrits ou classés au titre de Monuments historiques par exemple, sans oublier le patrimoine rural non protégé). **La connaissance de ce patrimoine peut s'appuyer sur des fonds et collections très intéressants conservés par les Archives départementales**, qu'ils soient d'origine publique ou privée, écrits ou figurés. Certaines de ces sources sont d'ores et déjà connues et consultées ou attendues par des particuliers, amateurs d'art, associations, institutions patrimoniales, collectivités...autant de partenaires possibles des Archives départementales pour mener des projets de valorisation de ces « archives du patrimoine ».

En matière d'**enrichissement des collections**, les Archives départementales sont attentives à assurer une collecte aussi large que possible des archives publiques ou privées et des ouvrages et périodiques traitant du patrimoine costarmoricain, en coordination avec les autres acteurs patrimoniaux (musées, bibliothèques, archives).

La politique de **traitement** des archives comprend le **classement** et l'**inventaire** ou la **rétroconversion** des fonds concernés, ainsi qu'une **indexation fine par lieu, par édifice, par personne** (pour faciliter les recherches sur les artistes, les architectes, les propriétaires...). Il s'agit notamment des archives produites par les services en charge des monuments historiques, au 19<sup>e</sup> et au 20<sup>e</sup> siècles (notamment les services du Département, l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine), des archives modernes relatives aux bâtiments départementaux et communaux (séries N et O), aux édifices religieux (série V), aux phares (série S), des fonds privés comme les fonds d'architectes, le fonds Frotier de la Messelière (60 J), et des archives figurées (fonds Le Thomas, fonds de la délégation départementale de la fondation du patrimoine, collections de cartes postales...). Des outils facilitant la recherche seront élaborés (répertoire méthodique, fiche d'aide à la recherche, ...)

L'un des plus connus, le **fonds Frotier de la Messelière**, du nom de l'érudit qui a documenté les édifices et les généalogies de la noblesse bretonne dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, continue de s'enrichir régulièrement. Un projet de recherche est à l'étude sur les archives relatives aux armoiries, notamment monumentales.

La **documentation photographique de la Conservation des antiquités et objets d'art** (CAOA) a été numérisée en 2023-2024 : plus de 34 000 images, complétées par près de 20 000 photographies nativement numériques, seront bientôt versées dans la base nationale Palissy et consultables sur la Plateforme ouverte du Patrimoine (POP), administrée par la Médiathèque du Patrimoine et de la Photographie (ministère de la Culture). Ce partenariat d'une ampleur inédite entre un Département et la MPP est appelé à se poursuivre.

Pour la première fois, en fin d'année 2024, les collectivités ont été invitées à contribuer au recensement participatif des objets mobiliers via la plateforme Collectif Objets, administrée par la DRAC Bretagne, en relation avec la conservatrice des antiquités et objets d'art des Côtes-d'Armor, ce qui devrait contribuer à enrichir le fonds photographique.

Enfin, les enregistrements sonores provenant du travail d'**inventaire du patrimoine des communes littorales** mené dans les années 2000 seront inclus dans ce fil rouge « histoire du patrimoine ».

### 3. Fil rouge « Histoire des femmes »

---

Les femmes font partie des populations **invisibilisées** dans les archives, ce qui pénalise les études en histoire du genre et la connaissance de la place et du rôle des femmes dans l'histoire. Les archivistes ont un rôle à jouer pour compenser cette invisibilité, à travers leurs actions de collecte, de classement et de valorisation.

Une réflexion menée en interne a permis d'identifier des sujets qui feront l'objet d'une attention particulière, par exemple la maternité et la contraception, l'éducation des filles, les métiers, le vote et les opinions, le féminisme, la place des femmes dans les événements publics, dans la culture, le sport, les sciences, l'art, l'économie, la politique, l'engagement, les femmes célèbres et les anonymes, ...

A partir de ces sujets, la **collecte dite du « matrimoine »** inclut désormais dans ses priorités les archives privées répondant aux critères suivants :

- traitant spécifiquement des femmes, en particulier des droits des femmes ;
- ou produites par des femmes ;
- et, pour chaque sujet, on s'efforcera de documenter la place des femmes (par exemple, lors de la collecte dans le domaine de l'agriculture).

En matière de **classement** et d'**inventaire**, les pistes sont les suivantes :

- indexer volontairement et systématiquement les documents relatifs aux femmes ;
- élaborer des outils de recherche facilitant le repérage du matrimoine (état des fonds par exemple) ;
- intégrer les fonds prioritaires dans le programme de classement et de publication d'inventaires.

La **valorisation** pourra prendre différentes formes :

- encourager la recherche en histoire du genre ;
- valoriser des fonds d'archives, à l'instar du temps fort programmé fin 2024 avec le Planning familiale des Côtes-d'Armor à l'occasion des 60 ans de l'association ;
- mettre à jour et faire connaître l'exposition « Elles ! » produite par les Archives départementales en 2013
- abonder la liste des femmes produite par L'Île aux femmes pour faire connaître le matrimoine breton, en privilégiant une approche collaborative et ouverte (ex : Wikidata) ;
- renouveler l'approche des fonds d'archives familiales et seigneuriales à travers l'histoire des femmes, à partir de l'exemple du fonds Keroüartz par exemple ;
- communiquer sur les actions menées ;
- s'associer à des partenaires.

#### 4. Fil rouge « Langues et cultures de Bretagne »

---

Dans un **département riche de son identité culturelle et de sa diversité linguistique**, il est important que les Archives départementales contribuent à préserver l'histoire de ces deux langues et de ces cultures, mettant ainsi en œuvre la **politique culturelle départementale visant à promouvoir la langue et la culture bretonne et galloise**.

Il convient toutefois de ne pas oublier que les documents en breton et en gallo, qu'il s'agisse de sources écrites, orales ou audiovisuelles, sont **très peu représentés dans les fonds** des Archives départementales, lesquels, émanant très majoritairement de l'administration, sont en langue française.

La préservation des langues et cultures de Bretagne aux Archives départementales passe donc par un **effort volontariste de collecte**, par une **mise en visibilité** et par des **projets de valorisation**, d'autant plus fructueux qu'ils seront menés **dans un cadre partenarial**.

Il s'agit d'encourager le **don d'archives** de tout type en langue bretonne ou galloise ou relatives à la culture bretonne ou galloise.

Le **traitement des archives** doit permettre de donner une visibilité particulière à ces documents, pour les faire connaître et encourager les études : indexation systématique des documents en breton et en gallo ; indexation des fonds relatifs à la culture bretonne et au régionalisme ; indexation et référentiel des lieux-dits.

La **numérisation et la diffusion sur le site internet** des ressources en langue bretonne les rendront plus accessibles – sans toutefois viser l'exhaustivité :

- un axe de la politique de numérisation portera sur ces ressources ;
- un domaine « langue et culture » sera créé dans le moteur de recherche et un accès facilité sera proposé aux internautes par la page d'accueil du site internet ;

**Différents types d'actions seront menés pour valoriser les langues et cultures de Bretagne :**

- en parler systématiquement dans les expositions
- valoriser les projets de classes en lien avec le breton ou le gallo
- proposer des visites guidées traduites en breton ou en gallo
- traduire certaines de nos productions écrites
- bibliographie thématique sur le breton et le gallo
- proposer des conférences par des spécialistes
- faciliter l'exploitation des archives pour des travaux en lien avec la micro-toponymie

Il est **nécessaire de préserver les relations partenariales et d'en développer d'autres**, avec des acteurs tels que : Bretagne Culture Diversité (BCD), le Centre de recherches bretonnes et celtiques (CRBC), le Centre généalogique des Côtes-d'Armor (CG22), la Cinémathèque de Bretagne, Dastum, l'Office public de la Langue bretonne, Ti ar Vro, CAC Sud 22, l'Institut du galo, l'association Qerouézée.

Une attention particulière sera également portée au signalement des **objets mobiliers comportant des inscriptions en langue bretonne ou galloise**.

## 5. Fil rouge « Agriculture, pêche et alimentation »

---

La démarche d'élaboration d'une politique de collecte aux Archives départementales des Côtes-d'Armor a fait ressortir l'importance de la thématique agricole. En effet un diagnostic des fonds conservés a révélé l'étonnante **sous-représentation des archives relatives à l'agriculture**, dans un département pourtant marqué par la ruralité et le poids de ce secteur d'activité. Il reste des archives publiques à collecter, qu'il serait très intéressant de compléter au moyen d'archives privées.

Cette priorité a été confirmée par la participation des Archives départementales au **projet Alimen'Terre d'Armor** porté par le Conseil départemental. Le plan d'action en trois axes (la production, l'alimentation, l'identité alimentaire) prévoit de valoriser l'histoire agricole et maritime des Côtes-d'Armor. Les thématiques de la pêche et de l'alimentation s'ajoutent ainsi à l'agriculture.

Dès 2023, les Archives départementales ont donc inscrit dans leurs priorités **la collecte des archives de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation** :

- en accompagnant les administrations et organismes publics dans le versement d'archives publics présentant un intérêt historique ;
- en entreprenant une opération de collecte pro-active des archives privées de l'histoire agricole et maritime du département : les acteurs privés (agriculteurs, patrons-pêcheurs, coopératives, syndicats, usines agro-alimentaires, commerces, etc.) sont invités à faire don de documents d'archives, et ainsi à laisser une trace de leur action ou de leur engagement, contribuant à nourrir l'histoire du territoire sur lequel ils ont exercé ;
- la politique documentaire de la bibliothèque des Archives a intégré ces thématiques dans les acquisitions ;
- le collectage de témoignages oraux passe par des partenariats avec des acteurs locaux de la mémoire.

A l'issue des opérations de collecte, ces archives sont classées et inventoriées. Elles pourront ainsi être exploitées par les chercheurs ainsi que par le service, qui préparera des actions de valorisation, la principale étant une **exposition envisagée en 2027**. Des actions de médiation seront menées à l'attention de différents publics et notamment des publics scolaires. Des partenariats permettront de développer des projets avec des acteurs de ces domaines sur le territoire.

## 6. Fil rouge « Connaissance des lieux »

---

Les Archives départementales sont le lieu par excellence de la connaissance de l'histoire d'un territoire, dans toutes ses composantes et singularités. Les documents d'archives sont très souvent classés, décrits et indexés par lieu (paroisse, commune, arrondissement...) voire par édifice. Et les amateurs d'histoire locale ont fréquemment un intérêt pour un territoire, approche qui peut également séduire le grand public.

Les Archives départementales poursuivent donc deux objectifs :

- satisfaire les recherches à caractère géographique ;
- contribuer à enrichir la connaissance historique des lieux.

Pour cela, une attention particulière est portée à l'indexation géographique : rigueur et complétude guident les pratiques d'indexation pour renforcer la visibilité des archives ; le service construit un référentiel géo-historique, qui permet de tenir compte de l'évolution des lieux dans le temps, et concourt à l'alimentation de référentiels nationaux comme la base nationale [Dicotopo](#) et la base internationale [Geonames](#).

Cette thématique permet d'identifier des priorités dans le traitement des fonds et collections (série Fi, cadastre, archives photographiques contemporaines), la rétroconversion des instruments de recherche (archives des paroisses et des abbayes), la numérisation et la diffusion en ligne d'archives numérisées (cadastre, plans-terriers du duché de Penthièvre...), la valorisation des collections de bibliothèque (monographies des communes).

La toponymie, marquée par les langues bretonne et galloise, offre des terrains d'exploration infinis, à la connaissance desquels les Archives départementales peuvent utilement apporter leur pierre, en partenariat avec des acteurs institutionnels ou associatifs. Des projets participatifs pourront être encadrés par les Archives départementales à partir des sources qui contribuent à la connaissance des lieux.

L'appropriation des archives par tous les territoires s'appuiera sur l'approche géographique.

La connaissance des lieux ne pourra se faire sans la collecte des données géographiques contemporaines. Malgré la difficulté d'approche technique de ces données spatiales, il semble pertinent de se pencher sur les données extraites des SIG (systèmes d'information géographique) qui sont produites par un nombre croissant d'acteurs publics présents sur le territoire. La cartographie et la géolocalisation sont des pistes techniques pour faciliter les recherches et l'exploitation des données. Les Archives départementales veulent proposer des cartes évolutives des organisations administratives et contribuer aux projets régionaux de géolocalisation.

Le cadastre est une source majeure : un instrument de recherche méthodique sera rétroconverti et mis en ligne, le cadastre rénové du XXe siècle sera classé et inventorié, les états de section seront mis en ligne. Un projet de calage des plans du cadastre napoléonien à l'échelle régionale donnera une visibilité nouvelle à ces plans via GéoBretagne..

Enfin, les archives des communes feront l'objet d'une valorisation nouvelle en ligne, pour leur donner davantage de visibilité.





## Contact

Archives départementales des Côtes d'Armor  
7 rue François Merlet - 22 000 Saint-Brieuc  
Tel. 02 96 78 78 77  
[archives@cotesdarmor.fr](mailto:archives@cotesdarmor.fr)  
<https://archives.cotesdarmor.fr>